

Société Anonyme au capital de 554 482 422 €
Siège Social : 1 rue Victor Basch
CS 70001
91068 MASSY Cedex
542 097 522 - RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2024

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

En 2024, l'économie mondiale a progressé d'environ 3,2%, un rythme en dessous de sa moyenne de long terme. Cette croissance modérée résulte principalement de l'assouplissement progressif des politiques monétaires, après une période prolongée de lutte contre l'inflation, et des tensions géopolitiques persistantes.

L'inflation désormais mieux maîtrisée a permis aux banques centrales de commencer à desserrer leur taux d'intérêt, bien que selon des calendriers et des rythmes différents. La BCE a démarré son cycle d'assouplissement dès juin, abaissant son taux de dépôt de 4% à 3,75%, tandis que la Fed a attendu septembre pour réduire ses taux directeurs de 5,25% - 5,5% à 4,75%, marquant sa première baisse significative depuis 2020. En fin d'année, la BCE a accéléré la baisse de ses taux, rendue possible par un recul généralisé des pressions inflationnistes globales et un affaiblissement de l'activité économique. Cependant, les tensions géopolitiques - conflit russo-ukrainien, tensions en mer de Chine méridionale, offensive israélienne à Gaza puis au Liban ont continué de peser sur l'économie mondiale.

Dans la zone euro, la croissance économique est restée modeste, avec environ 0,8% pour 2024. Les principaux marchés de CA Personal Finance & Mobility (CAPFM) ont affiché des performances variées. En France, la croissance est d'environ 1,1% en 2024, en Allemagne à 0,2% après une contraction en 2023, en Italie à 0,8%. Les politiques monétaires plus accommodantes ont permis une reprise progressive et sélective de la consommation des ménages, soutenue par un léger rebond de l'activité industrielle.

Néanmoins, face à une conjoncture économique encore incertaine, les consommateurs se montrent prudents dans leur recours au crédit, privilégiant de nouvelles solutions de financement, telle que le paiement fractionné et la location longue durée dans le secteur automobile.

Les perspectives pour 2025 indiquent une croissance mondiale stable, avec une prévision de 2,8%, similaire à celle de 2024. Les banques centrales pourraient ajuster leurs politiques monétaires en réponse à l'évolution de l'inflation, influençant ainsi les conditions de crédit. Toutefois, des incertitudes politiques, notamment liées aux résultats des élections européennes et américaines, pourraient affecter la confiance des consommateurs, posant des risques pour la croissance économique future.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



2. EVOLUTION DU PERIMETRE DU GROUPE

CA Consumer Finance SA a choisi de changer son nom commercial en CA Personal Finance & Mobility (CAPFM) en mai 2024. La dénomination sociale de l'entité reste CA Consumer Finance. Dans ce rapport, le nom commercial est utilisé, à l'exception de cas où l'utilisation de la dénomination sociale a été jugée plus pertinente.

Au cours de l'exercice 2024, le groupe CAPFM a réalisé les principales opérations suivantes de développement de l'offre et des services autour de la mobilité et des solutions innovantes.

Le 29 février 2024, CA Consumer Finance SA a acquis 100% de PLEDG, fintech spécialiste du paiement fractionné et différé.

Le 5 mars 2024, CA Consumer Finance SA et Opteven ont créé la Joint Venture CA Mobility Care Services. Cette entité, détenue à 50% par chaque partenaire, est spécialisée dans les contrats de garantie et de maintenance automobile.

Le 14 mai 2024 Freecars SAS a créé une filiale en Italie, détenue à 100%, Freecars Italy S.R.L.

Le 9 septembre 2024, AGOS a créé une filiale AGOS RENTING de location de véhicules. Cette entité est détenue à 100% (soit 61% part Groupe).

Ces 4 entités ne sont pas consolidées pour des raisons de non-significativité.

3. ACTIVITE DU GROUPE

3.1. Production du Groupe CAPFM

L'évolution de l'activité, mesurée par la production de nouveaux financements, se décompose comme suit :

Production en Mds€	2024	2023	Variation 2024/2023
BU Ancrage Groupe	9,2	8,9	+3,4%
BUs Universelles	19,1	19,4	-1,5%
BUs Mobilité	18,9	22,1	-14,5%
TOTAL	47,2	50,4	-6,3%

BU Ancrage Groupe : Smart Conso

BUs Universelles : Agos, Sofinco France, Credibom, Sofinco Spain, CreditPlus, Wafasalaf, CACF NL

Bus Mobilités : CAAB, GAC Sofinco, Leasys, CA Mobility

Le Groupe CA Personal Finance & Mobility, dans un contexte complexe, a réalisé une année commerciale en 2024 avec une production totale de 47,2 Md€ :

- La production gérée pour le compte des banques de détail du Crédit Agricole a atteint une production de 9,2 Md€, en hausse de 4% par rapport à 2023, grâce à l'élargissement du servicing, qui couvre désormais l'ensemble des Caisses Régionales.
- La production de CA Personal Finance & Mobility a été portée par l'activité automobile, notamment par CA Auto Bank qui enregistre d'excellents résultats en 2024 avec des indicateurs d'activité en forte progression par rapport à 2023. En effet, CA Auto Bank atteint une production de 11,3 Md€ à 2024. Enfin, CA Personal Finance & Mobility,

dans son ambition de devenir leader de la mobilité verte en Europe, 40% des financements concernent désormais des véhicules électriques.

Ces résultats commerciaux reflètent les efforts soutenus et les initiatives du Projet de Groupe:

- Renforcement d'une offre de services adjacents : partenariat avec EDF pour la création d'un service d'installation et de gestion des bornes de recharge, développement de l'activité assurantielle ;
- Signature d'un accord stratégique de coopération global avec GAC : conclusion d'un partenariat de long terme, incluant l'acquisition à 50% de GAC Leasing pour entrer sur le marché en très forte croissance du leasing en Chine, tout en soutenant le déploiement des véhicules électriques dans ce pays.
- Renforcement de l'offre de paiement fractionné : Sofinco a consolidé sa position sur le marché grâce à l'acquisition de Pledg, leader du financement en points de vente et e-commerce en France.
- Excellence relationnelle : Credibom a obtenu la 1^{ère} place en IRC au Portugal et le prix 5 étoiles dans la catégorie « Crédit à la consommation » ; En France, Sofinco s'est positionné à la 3^{ème} place en IRC, tandis qu'Agos s'est hissé au 2^{ème} rang en Italie et Creditplus à la 1^{ère} place en Allemagne.

3.2. Production de Sofinco France

En 2024, dans un contexte de faible croissance de la consommation et de modification des habitudes de consommation, le marché du crédit à la consommation des ménages est en stagnation.

Sur la même période, la production de Sofinco France est en baisse, par rapport à 2023, du fait du contexte de faible croissance en France et du transfert de l'activité automobile, moto, loisir de Sofinco France vers CA Auto Bank. L'activité Sofinco est en net rebond à +9% sur un périmètre comparable (hors Mobilité) en particulier sur le Prêt Bancaire, le Rachat de créances via Courtier et le marché de l'Eco-Transition. La production de crédit renouvelable est également bien orientée.

Les encours sont en baisse de -6% vs A-1 en raison de la décroissance des encours du marché Automobile, qui s'explique par le transfert de l'activité vers CA Auto Bank.

La part de marché de Sofinco dans le marché ASF s'améliore nettement de 1,4 point, en progression sur l'ensemble des produits à l'exception du NXCB qui a fait l'objet de mesures de resserrement risque.

Les marges s'améliorent en lien avec une baisse du refinancement sur le second semestre et une poursuite de la hausse des prix de vente (hausse continue de l'usure sur les 4 trimestres). Le Coût du risque augmente au global de l'année 2024 vs 2023.

3.3. Perspectives d'avenir

L'année 2025 marque une étape décisive où CA Personal Finance & Mobility poursuivra son élan de croissance et de transformation.

Avec la stabilisation progressive de l'environnement économique, portée par la baisse des coûts de refinancement et une meilleure maîtrise des risques, CA Personal Finance & Mobility vise à restaurer des marges solides et à retrouver une croissance rentable.

L'année 2025 sera marquée par l'annonce d'un nouveau plan stratégique construit en cohérence avec celui du Groupe Crédit Agricole.

Cette nouvelle feuille de route devrait être orientée autour de la digitalisation pour améliorer l'efficacité et enrichir l'expérience client ; des assurances et des services avec de nouveaux produits pour répondre toujours davantage aux modes de consommation de nos clients et à leur souhait de se tourner vers des solutions clé en main. Et enfin la transition énergétique via des solutions financières soutenant une économie plus verte sera un pilier de la conquête pour Sofinco.

Le Groupe ambitionne par ailleurs de renforcer sa position en Europe grâce à une approche agile, s'appuyant sur son expertise historique, sa capacité d'innovation et l'engagement collectif de ses équipes.

CA Personal Finance & Mobility continuera à transformer son organisation en investissant dans des outils modernes, en optimisant ses processus et en formant ses collaborateurs, afin de garantir une croissance durable et équilibrée.

4. GESTION DES FACTEURS DE RISQUES

CA Personal Finance & Mobility met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités. Ses moyens et son organisation sont adaptés et intégrés à son dispositif de Contrôle Interne.

Des seuils d'alertes, limites et procédures précis sont ainsi définis pour encadrer, mesurer et maîtriser les risques. Le dispositif intègre des seuils d'alerte et limites entité et groupe CA Personal Finance & Mobility calibrés et validés annuellement en coordination avec les différentes lignes métier du Corporate Center.

Ces lignes métier supervisent le dispositif et le pilotage des risques mis en œuvre par chacune des entités du groupe pour en apprécier la qualité et la conformité aux normes et règles du groupe, alerter les organes de gouvernance et suivre les actions correctrices.

4.1. Risque de crédit et de contrepartie

4.1.1. Politique et objectifs

La politique globale en matière de risque de crédit est mise en œuvre par les business units du Groupe CA Personal Finance & Mobility sous la supervision de la Direction du Crédit du Groupe dans le respect de la stratégie globale des risques (Cadre de risques et Appétit pour le risque) validée par les instances de gouvernance de CA Personal Finance & Mobility.

Les Directions des Risques et du Contrôle Permanent Groupe assurent entre autres le contrôle de second niveau du risque de crédit et sont responsables de la « filière risques » (« gestion des risques » au sens de l'arrêté du 25 février 2021 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014). A ce titre, elles sont amenées à s'assurer du respect des principes édictés par le Groupe (avis et contrôles permanents).

4.1.2. Surveillance et maîtrise des risques

Le cadre de risques et le dispositif d'appétit pour le risque permettent de définir le niveau et le type de risques que le Groupe CA Personal Finance & Mobility peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations.

La direction des Risques, du Contrôle Permanent de la Conformité et du Crédit (R3C) suit chaque mois les seuils d'alerte et limites relatifs au risque de crédit fixés dans le cadre de risques et le cadre d'appétit pour le risque. Ce suivi est présenté trimestriellement au Group Risk Committee du Groupe CA Personal Finance & Mobility.

Un dispositif graduel d'alerte le complète pour informer en cas de dépassement les organes de gouvernance de CA Personal Finance & Mobility et le cas échéant, Crédit Agricole S.A.

Un suivi mensuel est également réalisé sur les indicateurs opérationnels de crédit, le coût du risque et l'évolution des encours par catégorie de risque. Il est présenté en Group Executive Committee.

Des avis indépendants de la Direction R3C complètent ce dispositif sur les principaux dossiers d'octroi grande clientèle ainsi que sur les propositions d'évolutions du dispositif crédit soumises à l'approbation du Groupe en fonction des délégations en vigueur.

Le coût du risque consolidé cumulé de 2024 atteint 877 M€ (1,4% des encours). Il est en hausse en montant et en pourcentage par rapport à 2023 (723 M€ ; 1,05%).

Ces évolutions par rapport à 2023 sont principalement liées :

- À l'intégration de CA Auto Bank à 100% depuis le T2 2023,
- À la hausse au niveau des encours de 114% par rapport à 2020,
- Une révision des modèles entraînant une dégradation du risque non avéré (43M€ B1/B2) et avéré (7M€ B3)

Le coût du risque reste maîtrisé dans un contexte économique incertain après des années COVID au risque particulièrement bas.

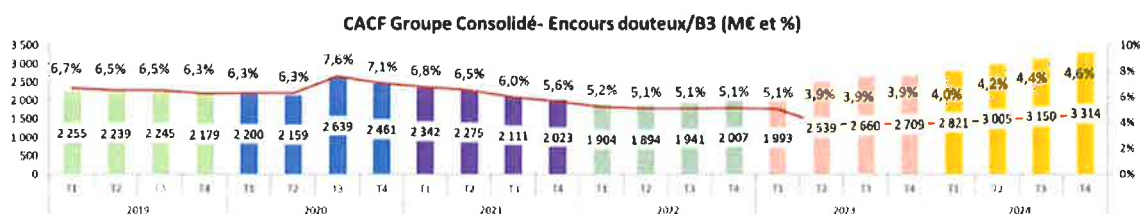
Il est impacté par plusieurs éléments exceptionnels (-111 M€), principalement liés :

- À la reprise de la provision inflation permettant de tenir compte du contexte macro-économique incertain,
- À la reprise de provision stress sur encours Stage 1/Stage 2 chez CACF NL,
- À la reprise de la provision Lexitox pour Agos.

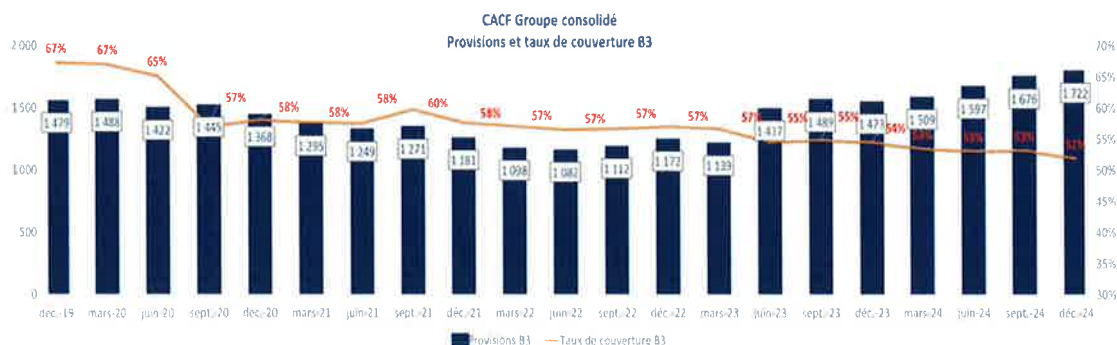
Retraité des éléments exceptionnels, le coût du risque 2024 s'élève à 907 M€ (1,3%) en raison d'un contexte défavorable toujours fortement impacté par le fort taux d'inflation pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et leur capacité de remboursement ainsi que la dégradation du Bucket 3.

	T1 2024 publié	T2 2024 publié	T3 2024 publié	T4 2024 publié	Total annuel 2024
Total Coût du Risque (M€)					
Groupe CAPFM	199,4	190,6	201,1	286,2	877,3
Total Coût du Risque (%)					
Groupe CAPFM	1,1%	1,1%	1,1%	1,6%	1,2%

Le taux de Bucket 3 (encours défaillant au sens de la nouvelle définition du défaut) sur le périmètre consolidé est en hausse de 3,9% à 4,6% principalement dû à l'augmentation des expositions dans les entités Agos, Sofinco France et CA Auto Bank. Pour rappel, le pic atteint en septembre 2020 (7,6%) était lié à la mise en place de la nouvelle définition du défaut.



Le **taux de couverture** consolidé des encours classés en Bucket 3 est en diminution depuis septembre 2020. Il s'élève à **52%** en décembre 2024 vs 54% en décembre 2023. Pour rappel, la forte baisse entre juin et septembre 2020 s'explique par la mise en place du nouveau défaut, les contrats déclassés du Bucket 2 vers le Bucket 3 étant provisionnés plus faiblement que la moyenne du Bucket 3.



4.2. Risques financiers

La surveillance des risques financiers (risque de taux, de liquidité, de change, de marché, de contrepartie bancaire) est assurée par la Direction R3C et le Risk Management en particulier, dans le respect des limites fixées par le cadre de risques et le cadre d'appétit pour le risque (RAF). Il consiste notamment à réaliser :

- L'émission d'avis risques sur un périmètre élargi : dossier du Comité ALM, opération de refinancement, budgets, dispositifs RAF et cadre de Risques (Groupe CA Personal Finance & Mobility et entités), back-testing des modèles ALM et stress tests, ainsi que les dossiers présentés en Comités NAP ;
- Le suivi des limites, l'émission des alertes, la réalisation des reporting risques présentés en Comités Risques Groupe trimestriels, et leur transmission à Crédit Agricole SA/DRG.

L'instance principale de gouvernance assurant le suivi de la maîtrise des risques financiers est le Comité ALM du Groupe CA Personal Finance & Mobility.

Les limites risques financiers sont définies par la ligne métier Finance du Groupe CA Personal Finance & Mobility (en local et en central) et font l'objet d'avis risques de la part de la ligne métier Risques et Contrôle Permanent.

Elles sont calibrées selon les normes groupe Crédit Agricole SA.

4.2.1. Activité de trésorerie et de placement

4.2.1.1. *Politique et objectifs*

Outre le refinancement de la distribution des crédits, qui constitue son activité principale, la politique générale d'intervention de CA Personal Finance & Mobility sur les marchés répond également à quatre objectifs :

- Constitution de réserves HQLA afin de constituer des réserves éligibles au ratio réglementaire LCR ;
- Ajustement de trésorerie à court terme sous forme de prêts en blanc à Crédit Agricole S.A. ;
- Acquisition ou constitution de collatéral en vue de constituer des réserves éligibles au TLTRO, à d'autres opérations de repos externes et à la constitution de réserves pour les stress de liquidité interne ;
- Refinancement des contraintes de liquidité telles que les positions de réserves stables et/ou la gestion du NSFR

CA Personal Finance & Mobility a par ailleurs poursuivi le développement de la diversification de son refinancement, avec un accroissement :

- Du refinancement sécurisé (opérations de titrisations et de repos) ;
- De l'activité de collecte via le passeport européen en Allemagne, depuis la France (CA Consumer Finance SA) et l'Italie (CAAB) et directement en Allemagne avec Creditplus et en Italie avec CAAB ;
- Des émissions de dettes (ECP et EMTN de CAAB, Bonds de Leasys et NEU CP / NEU MTN de CA Consumer Finance SA) tout en développant les refinancements bancaires en particulier bilatéraux et sous forme de placements syndiqués.

4.2.1.2. Surveillance et maîtrise des risques

Les nouvelles opérations de refinancement du Groupe CA Personal Finance & Mobility sont présentées en Comité de Financement du Groupe pour avis risque et validation. Lors de la définition du cadre de risques, le dispositif de surveillance est complété par des limites et des seuils d'alertes encadrant l'empreinte de marché et le taux d'autofinancement.

Le risque de contreparties bancaires est suivi par la Direction R3C et fait l'objet d'un encadrement par des limites définies au sein du processus FIRCOM¹ sous la responsabilité de Crédit Agricole SA.

Le portefeuille de placement est présenté dans le cadre de risques du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe CA Personal Finance & Mobility.

Les positions de titres (hors Groupe CA) comptabilisées en juste valeur par capitaux propres et en coût amorti (JCR et CAM) du groupe CA Personal Finance & Mobility sont reportées mensuellement par la Direction R3C au Groupe Crédit Agricole S.A. (DRG) via le reporting Corfou².

4.2.2. Risques de taux et de base

4.2.2.1. Politique et objectifs

Au sein du groupe CA Personal Finance & Mobility et compte tenu de son activité, le risque de taux porte sur le risque de taux d'intérêt global (RTIG).

L'essentiel du bilan du Groupe est exposé à ce risque du fait de sa composition :

- Encours clientèle à taux fixe, révisable ou administré (crédit renouvelable),
- Refinancements et opérations dérivées constituant des ressources à taux fixe ou variable.

Le département ALM est en charge du suivi du risque de taux d'intérêt global et du risque de base et a pour missions principales :

- La mesure des risques au niveau de CA Consumer Finance SA, des filiales françaises et la consolidation au niveau du Groupe CA Personal Finance & Mobility,
- La gestion et la surveillance de ces risques selon des modèles appropriés,
- La proposition de couverture appropriée de ces risques,
- L'information des organes exécutifs et délibérants.

4.2.2.2. Surveillance et maîtrise des risques

Mesure du risque de taux

¹ Financial Institution Risk Committee

² COnsolidation des Risques Financiers grOUpe

La méthodologie de mesure du RTIG s'appuie sur la mesure des expositions conformément aux normes du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour les produits du Groupe CA Personal Finance & Mobility tels que vente à crédit, prêt bancaire, crédit-bail, crédit renouvelable dérogatoire ou classique, crédit Corporate, le risque est mesuré sous forme d'impasse projective mensuelle intégrant les événements comportementaux (remboursements anticipés, passages au contentieux...). Des conventions d'écoulement définissent le périmètre d'application et les règles d'amortissement.

Les indicateurs produits sont :

- Des gaps de taux fixe par bande de maturité,
- Des sensibilités appelées VAN correspondant aux impacts sur le PNB de chocs de taux de 200 (ou 300 sur certaines devises) points de base sur toutes les maturités du gap, en Valeur Actuelle Nette.

Le Groupe CA Personal Finance & Mobility a une gestion prudente du risque de taux d'intérêt global et n'a pas d'appétit pour ce risque.

Contrôle du risque de taux

Le contrôle de 1^{er} degré des indicateurs de RTIG est effectué mensuellement par le département ALM. Le Contrôle Permanent de la Direction Financière contrôle au degré 2.1. La Direction R3C contrôle au degré 2.2 et suit mensuellement les limites et seuils d'alerte.

Le Risk Management Group émet également un avis risque sur les documentations, balayage bilan et back-testing réalisés sur les modèles ALM du groupe CA Personal Finance & Mobility selon la méthodologie définie par la Finance Groupe.

Contrôle du risque de taux

Le contrôle de 1^{er} degré des indicateurs de RTIG est effectué mensuellement par le département ALM. Le Contrôle Permanent de la Direction Financière contrôle au degré 2.1. La Direction R3C contrôle au degré 2.2 et suit mensuellement les limites et seuils d'alerte.

Le Risk Management Group émet également un avis risque sur les documentations, balayage bilan et back-testing réalisés sur les modèles ALM du groupe CA Personal Finance & Mobility selon la méthodologie définie par la Finance Groupe.

4.2.3. Risques de liquidité et de financement

CA Personal Finance & Mobility, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences minimales en matière de liquidité définies par les textes en vigueur (LCR, NSFR).

Le Groupe CA Personal Finance & Mobility s'inscrit dans le cadre de la gestion du risque de liquidité défini par le Groupe Crédit Agricole S.A. Le dispositif d'encadrement interne porte sur :

- La résistance aux stress de liquidité global (1 mois), idiosyncratique (3 mois) et systémique (1 an),
- Une limite sur l'endettement net court terme. La gestion du risque de liquidité dans le Groupe Crédit Agricole S.A. consiste à respecter une limite interne de refinancement à court terme (< à 1 an en durée de vie initiale),
- Des limites sur la concentration des échéances pour le refinancement long terme *secured* et *unsecured* ainsi que pour l'année à venir,
- Une position en ressources stables encadrée par un dispositif de suivi interne,
- Un déficit de crédit - collecte faisant également partie du dispositif interne.

4.2.4. Risque de change

Les contrats de change opérationnels (prêts en devises) font systématiquement l'objet d'une couverture quasi parfaite à leur mise en place. Les engagements de prêts en devises non porteurs de risque de change ne font pas l'objet de couverture.

Au sein du cadre de risques, des limites encadrent le risque de change opérationnel au niveau groupe et entités et par devises.

Concernant le risque de change structurel (participations du Groupe CA Personal Finance & Mobility hors zone euro), des couvertures ou d'autres actions sur les positions de change structurel peuvent être mises en place dans le but d'immuniser le ratio CET1 contre les variations des cours de change.

4.2.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux

CA Personal Finance & Mobility a recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de :

- La gestion du risque de taux d'intérêt global ou unitaire, exposé ci-dessus via des swaps de macro et de micro-couverture en EUR uniquement (couverture en juste valeur),
- La couverture du risque de change lié à des opérations de prêts/emprunts réalisés en devises (couverture en flux de trésorerie).

4.2.6. Risque comptable

Organisation :

La Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe rattachée hiérarchiquement à la Direction R3C a pour mission de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Le dispositif de contrôle comptable déployé dans l'ensemble des entités du groupe CA Personal Finance & Mobility se base sur les procédures et normes du groupe Crédit Agricole.

Dispositif de Contrôle Permanent Comptable

Conformément à la méthodologie du groupe Crédit Agricole, le dispositif de Contrôle Permanent déployé est composé de 3 lignes de défense :

- Première ligne de défense : contrôles opérationnels réalisés par les lignes métier (1^{er} degré, 2^{ème} degré - 1^{er} niveau),
- Deuxième ligne de défense : contrôles réalisés par les lignes métiers Risque et Conformité (2^{ème} degré - 2^{ème} niveau). Un dispositif de contrôles 2.2 Consolidés est défini au niveau du groupe Crédit Agricole et produit par les entités et le groupe CA Personal Finance & Mobility,
- Troisième ligne de défense : fonction d'Audit Interne en charge du contrôle périodique.

Le plan de contrôle comptable s'applique en fonction de critères objectifs (Production, Résultat Net Part du Groupe) avec un cadre minimal de suivi applicable aux entités dans le groupe CA Personal Finance & Mobility.

Le dispositif de contrôle est complété par :

- Une auto-évaluation des risques et des contrôles comptables (Cartographie) selon la méthodologie du groupe Crédit Agricole,
- Une évaluation qualitative du risque comptable dans le cadre du processus ICAAP,
- Un dispositif d'alerte comptable (>300 K€).

Les criticités détectées par le dispositif de contrôle interne sont remontées dans des comités idoines (comité FIG et RO&CP groupe, comités de Contrôle Interne de CA Personal Finance & Mobility).

4.3. Autres risques

4.3.1. Risques opérationnels

Le Risque Opérationnel (RO) du Groupe CA Personal Finance & Mobility est piloté par la Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Son pilotage repose sur une cartographie des risques, des contrôles, une collecte des pertes et un jeu de scénarii, qui permet, pour les entités en méthode avancée, de calculer l'exigence en fonds propres.

La surveillance de ces risques est réalisée à partir d'un tableau de bord présenté en Comité de Contrôle Interne et en Comité Risques Groupe CA Personal Finance & Mobility (seuils d'alertes et limites du Cadre de Risques et du RAF) présidés par la Direction Générale.

Sur le périmètre Groupe, le coût du risque opérationnel total cumulé sur l'année (entités au prorata de l'actionnariat) est de 3,38 % du PNB en 2024 contre 2,30 % en 2023.

Surveillance et maîtrise des risques

Une procédure d'alerte permet d'informer la Direction Générale et la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. de tout incident avec un impact financier avéré ou potentiel supérieur à 300 K€ ou avec un impact majeur non financier. 10 alertes RO ont été émises en 2024 contre 6 en 2023.

S'agissant des incidents significatifs unitaires, le seuil de matérialité défini au niveau du Groupe CA Personal Finance & Mobility est de 12 M€ en 2024.

Par ailleurs, des seuils d'alerte de coût cumulé par trimestre du risque au niveau Groupe CA Consumer Finance ont été fixés dans le Cadre de Risques pour 2024, à savoir : RO total/PNB (2,95%), Risque frontière/PNB (2,25%).

Enfin, le seuil Coût de la fraude/PNB, principale composante du RO, est suivi par la ligne métier Conformité.

Risque SI et Continuité d'activité

Les Risques du Système d'Information (SI) et le Plan de Continuité d'Activité (PCA) du Groupe CA Personal Finance & Mobility sont pilotés par la division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Les seuils d'alerte relatifs aux Risques des Systèmes d'Information et à la continuité d'activité au niveau des entités du Groupe sont fixés dans le Cadre de Risques mais aussi dans le « Risk Appetite Framework ». Les indicateurs clé revus (Couverture de Test d'Intrusion et niveau de vulnérabilité des environnements exposés sur Internet, Réalisation d'Analyse de Risques SI sur les projets Majeurs, Campagne de sensibilisation au phishing, Tests des solutions de continuité, Respect des politiques de sécurité, ...) permettent un pilotage rapproché du périmètre couvert et notamment le périmètre exposé aux risques Cyber dont l'ampleur n'a fait que croître ces dernières années.

Le dispositif de Gestion de Crise de niveau Groupe CA Personal Finance & Mobility est défini et déployé sur l'ensemble des entités du Groupe pour permettre sa gestion dans une logique Bottom Up ou Top Down, en fonction de la situation. Les tests et les crises permettent

d'éprouver les dispositifs de gestion de crise, à la fois au niveau du Groupe CA Personal Finance & Mobility et des entités.

Enfin, le dispositif de contrôle est constitué d'une part du plan de contrôles Sécurité des Systèmes d'Information et d'autre part du plan de contrôles Système d'Information qui sont tous deux déployés.

4.3.2. Risques de fraude

Dans le cadre du pilotage des entités, les résultats des contrôles, la remontée des alertes et le suivi des plans d'action sont analysés et communiqués dans les instances de gouvernance.

Le seuil d'alerte Coût de la fraude/PNB pour le groupe CA Personal Finance & Mobility en 2024 était fixé à 1,90% en trimestriel. Au 31 Décembre 2024, le taux de fraude cumulée sur l'année s'élevait à 1,83%.

Dans le cadre de l'amélioration de la prévention et de la détection de la fraude, plusieurs outils ont été déployés afin de faire face aux nouveaux modes opératoires observés.

Le renforcement du pilotage et du suivi de la fraude mis en place au niveau Groupe CAPFM sous l'égide des directions du Crédit et de la Conformité Groupe s'est poursuivi en 2024.

4.3.3. Risques juridiques et fiscaux

Les risques juridiques et fiscaux font l'objet d'analyses et d'évaluations par la Direction Juridique et la Direction Financière, puis sont communiqués dans les instances de gouvernance.

Au 31/12/2024, le montant total des provisions pour litiges et risques juridiques ou fiscaux du groupe CA Personal Finance & Mobility s'élevait à 132,1 millions d'euros, contre à 152,4 millions d'euros à fin 2023.

- Provision pour risques juridiques et de non-conformité

Les entités du Groupe CA Personal Finance & Mobility sont exposées à des risques juridiques et de non-conformité en lien avec l'activité qu'elles exercent sur leur territoire. Ces risques peuvent être survenus à la suite de plainte de clients, de procédures engagées par des intermédiaires ou de demandes spécifiques d'une autorité de tutelle. Ce sont souvent des sujets de place. A l'issue de procédures ou de négociations avec les organismes concernés, certains de ces risques se sont concrétisés avec des impacts financiers, d'autres non. Au titre de ces risques, notamment dans le contexte du contentieux de place relatif au crédit automobile au Royaume Uni, le Groupe CA Personal Finance & Mobility a comptabilisé une provision globale, évaluée à 30 M€.

4.3.4. Risques de non-conformité

Le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme s'est poursuivi en 2024 au sein de toutes les entités contrôlées (catégorie 1 du PSC). La classification des risques LCB/FT est en cours de mise à jour. L'intégration de CA Auto Bank comme société contrôlée (Catégorie 1 du PSC) a nécessité une mise à niveau aux standards du groupe. Le criblage sur les clients et parties liées a été déployé sur la plupart des entités et se poursuit en 2025. Par ailleurs, le démarrage du projet de profilage vers l'outil CASA a été initié en 2024 et se poursuit en 2025.

5. RESPONSABILITE SOCIETALE (CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY)

CA Consumer Finance SA a choisi de changer son nom commercial en Crédit Agricole Personal Finance & Mobility (CAPFM) en mai 2024 pour refléter les évolutions de ses métiers et son virage stratégique vers la mobilité.

CA Personal Finance & Mobility poursuit sa stratégie RSE ambitieuse, répondant aux évolutions de la société, capitalisant sur les acquis et expertises de l'entreprise, et favorisant l'engagement de ses collaborateurs.

La stratégie RSE de CA Personal Finance & Mobility s'intègre dans la raison d'être du Groupe Crédit Agricole et s'appuie sur le Projet sociétal de ce dernier.

5.1. Nos engagements RSE

Depuis 3 ans, CA Personal Finance & Mobility s'est engagé dans une démarche **d'entreprise à engagements**. Cette transformation s'inspire du statut français d'entreprise à missions, créé en 2019 pour permettre aux organisations de faire état de leur contribution unique à la société.

Cette démarche inscrit l'action de l'entreprise dans les enjeux d'universalité, d'accessibilité, de transitions sociales et énergétiques, d'innovation et d'accompagnement des collaborateurs. Quatre engagements ont été formulés basés sur les forces de l'entreprise :

- **1^{er} engagement** : être un acteur universel et éthique au service des projets de ses clients. Autrement dit, accompagner tous nos clients dans chacun des moments de vie en toute transparence et éthique en respectant leurs choix.
- **2^e engagement** : être un acteur des évolutions de la société pour accélérer les transitions sociales et énergétiques en proposant des solutions à impact positif.
- **3^e engagement** : être un acteur innovant et moderne en proposant à chacun de nos clients et partenaires des solutions modernes, en innovant dans nos offres et nos outils et en restant à l'écoute de la société.
- **4^e engagement** : être un employeur de choix. Il s'agit de permettre à chacun de nos collaborateurs de se réaliser professionnellement au service des clients et de la société (en se responsabilisant et en se développant).

Ces quatre engagements constituent ensemble notre mission et notre boussole, et tracent la voie d'une transformation durable pour l'ensemble des entités de CA Personal Finance & Mobility.

Sur ce corpus commun, les ambitions et objectifs associés à ces derniers engagements se sont précisés sur l'année au sein des entités tout en respectant les distinctions locales de nos entités. En parallèle, des démarches de labellisation sont en cours de mise en œuvre dans nos filiales. Sur l'année 2024, une gouvernance associée à cette entreprise à engagements a été mise en place avec un comité de parties prenantes qui s'est réuni pour la première fois en septembre 2024. Il est composé de parties prenantes internes et externes (association de consommateurs, ONG, acteur de l'innovation, représentant de l'enseignement supérieur, partenaires...). Il est un lieu d'expertise afin d'assurer le suivi pertinent des engagements sur un mode critique constructive et conseil éclairé.

La stratégie RSE de CA Personal Finance & Mobility, qui se détaille selon les deux axes présentés ci-dessous, s'inscrit pleinement dans la démarche d'entreprise à engagements et la nourrit au même titre que le projet humain et clients.

5.2. Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone

CA Personal Finance & Mobility poursuit son engagement de faciliter et d'accompagner tous ses clients dans la transition vers une économie bas Carbone.

5.2.1. Mobilité

CA Personal Finance & Mobility se fixe des objectifs forts en visant :

- **1 véhicule sur 2 neuf financé hybride ou électrique à horizon 2025**
- **1 véhicule sur 3 neuf en motorisation 100% électrique à horizon 2025**
et la **réduction de 50% (vs 2020) des émissions CO2 liées à ses activités de financement auto à horizon 2030** dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance avec une intensité carbone de 138g Co2 à fin 2024 correspondant à l'objectif de fin 2025. La trajectoire de réduction est donc en avance d'une année essentiellement liée à l'amélioration de la qualité de données.

En 2024, CA Personal Finance & Mobility a poursuivi sa stratégie de développement pour devenir leader de la mobilité électrique, avec l'élargissement de partenariats avec des constructeurs, l'étoffement de l'offre de services avec notamment la signature d'un protocole d'accord avec EDF pour mettre en place des solutions communes permettant d'accélérer l'équipement en bornes de recharge électrique des particuliers, professionnels et entreprises en France et la signature d'un partenariat avec FATEC offrant des services de gestion de flotte aux clients entreprises en France pour nos entités dédiées à la mobilité, la montée en puissance de la plateforme Agilauto et le développement d'Agilauto Partage, une solution de partage de véhicules déployée pour les particuliers en milieu rural et pour les flottes d'entreprises via un partenariat avec OpenFleet.

5.2.2. Rénovation énergétique

CA Personal Finance & Mobility s'est fixé l'ambition d'accompagner ses clients dans leurs projets de rénovation énergétique. En 2024, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens :

- En France, Sofinco a financé 530 millions d'euros de prêts affectés à la rénovation énergétique pour 2024. Entre 2021 et 2024 c'est au total plus de 1,5 milliard de production de prêt affectés à la rénovation énergétique ;
- Toujours en France, Le lancement d' « Eco-rénovons », un bouquet d'offres et services pour devenir un leader de la rénovation énergétique en France, afin de soutenir les enjeux nationaux de rénovation des logements en accompagnant les professionnels de l'habitat et leurs clients.
- En Italie, Agos a maintenu le dispositif Green Bees (Building Energy Efficiency Simulator) permettant d'aider les consommateurs à améliorer la performance énergétique de leur logement en les guidant notamment dans leurs investissements travaux à réaliser et les aides pouvant être obtenues ;

5.2.3. Empreinte carbone de fonctionnement

CA Personal Finance & Mobility a défini des objectifs ambitieux de réduction de son empreinte carbone de fonctionnement de **-25% d'ici 2025 et -50% en 2030**. En 2024 CA Personal Finance & Mobility a mesuré son empreinte carbone (exercice 2023) pour la cinquième année consécutive. A iso périmètre et en neutralisant l'impact de l'inflation, cette empreinte est en baisse de 4% par rapport à 2019 (année de référence).

Cette réduction est le fruit de la mise en place de plan d'action spécifique notamment :

- Amélioration de notre méthodologie de calcul de l'empreinte du poste achats en appliquant des facteurs d'émission spécifiques à nos fournisseurs
- Le déploiement de plan de sobriété sur l'ensemble de ses entités,
- Une transition vers l'utilisation de sources d'énergie renouvelable (Sofinco, AGOS, Credibom, Creditplus),
- L'optimisation de l'occupation des locaux (Sofinco, AGOS),
- Migration du parc de véhicules de l'entreprise vers les véhicules électriques et/ou hybrides avec en France l'objectif d'une flotte 100% décarbonée à horizon 2029

5.3. Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales

5.3.1. Être une banque inclusive

CA Personal Finance & Mobility offre des services adaptés aux besoins de l'ensemble de sa clientèle, avec une attention particulière aux clients les plus fragiles ou rencontrant des difficultés d'accès au crédit.

Afin de répondre à cet enjeu, CA Personal Finance & Mobility déploie l'open banking dans l'ensemble de nos entités. Celui-ci permet un partage sécurisé des données relatives aux comptes bancaires des clients avec leur accord et permet donc d'avoir une meilleure connaissance des différentes typologies de clients. En nous appuyant également dessus pour faire évoluer nos scores d'octroi, nous pourrions proposer des offres dédiées pour mieux protéger les clients.

Toujours grâce à l'open banking, nous avons déployé en France, en partenariat avec la Fnac, un parcours en ligne qui vise à faciliter l'octroi de crédit tout en réduisant les risques de fraude via trois étapes : saisie du dossier en ligne, vérification de l'identité et évaluation des capacités de financement en quelques minutes.

Par ailleurs, D'autres initiatives sont lancées pour rendre accessibles nos offres au plus grand nombre avec une proposition de financement du permis de conduire auprès des jeunes chez Sofinco en Espagne ou du premier véhicule chez Credibom. Par ailleurs, Drivalia Lease France, NEWAV et Handynamic lancent la première offre de location pour les personnes en situation de handicap.

5.3.2. Prévenir et accompagner nos clients les plus fragiles et sensibiliser à l'éducation budgétaire

Depuis plusieurs années, en tant qu'acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, CA Personal Finance & Mobility s'engage dans l'accompagnement des populations fragilisées. En France, le site [sofinco.fr](https://www.sofinco.fr/a-propos/gerer-son-budget.htm) propose un univers dédié à la gestion du budget, avec un accès direct à l'Agence d'accompagnement client (accessible sur ce site : <https://www.sofinco.fr/a-propos/gerer-son-budget.htm>). À fin décembre 2024, en France, 10 059 clients potentiellement fragiles ont ainsi été accompagnés.

En Italie, le département dédié à l'identification et l'accompagnement des clients fragilisés créé par AGOS en juin 2021 continue son développement (via notamment la création de score dédié) à accompagner 6163 clients (cumul 2024).

CA Personal Finance & Mobility poursuit le déploiement et l'homogénéisation de cette approche sur l'ensemble de ses filiales.

5.3.3. Être un acteur de référence de la solidarité sur nos territoires

FOR YOUTH, le fonds de dotation de CA Personal Finance & Mobility, créée en 2023, a soutenu des initiatives en France autour de quatre champs d'intervention :

- Favoriser l'accès à l'entrepreneuriat et à l'innovation
- Orienter vers et Former aux métiers de demain et en tension
- Favoriser une employabilité plus inclusive (notamment pour les jeunes issus de Quartiers prioritaires de la Politique de la ville, des territoires, vivant avec un handicap, ...)
- Favoriser la transmission intergénérationnelle

Une gouvernance exigeante et pragmatique a été mise en place afin de tenir compte de l'avis et des besoins des premiers concernés : les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Les initiatives soutenues visaient en 2024 prioritairement 3 profils de jeunes : les lycéens de la voie professionnelle, les étudiants boursiers, et les demandeurs d'emploi.

L'engagement des collaborateurs envers des actions sociétales continue d'augmenter, il représente pour moitié des missions d'insertion socio-professionnelle de jeunes dans les territoires où CA Personal Finance & Mobility est présent.

5.3.4. Agir pour une entreprise plus inclusive, soucieuse de l'égalité des chances

La mixité, la diversité et l'inclusion sont des sujets essentiels pour le groupe et se traduisent par de nombreux programmes d'actions.

Ci-dessous quelques chiffres illustrant l'engagement du groupe pour l'égalité des chances.

- L'indice Egalité Homme/ Femme de 88/100
- 30% de femmes dans l'instance dirigeante (GEC) et 18% de femmes parmi la population des cadres dirigeants.
- Taux de travailleurs handicapés de 9,93%

En 2024, CA Personal Finance & Mobility a alloué une enveloppe spécifique de 275 000€ en faveur de l'égalité professionnelle.

En complément, pour promouvoir la mixité à tous les niveaux de l'organisation et dans tous ses métiers, CA Personal Finance & Mobility poursuit ses 2 programmes d'accompagnement des femmes :

- Leadership au féminin, programme de coaching collectif et de mentoring lancé dès 2013 visant à favoriser la nomination des femmes à des postes à responsabilité. 13 femmes embarquées sur le programme en 2024.
- 120 collaboratrices non-cadre accompagnées sur 3 ans via « Les ateliers d'évolution professionnelle » créés en 2021. Programme visant à accompagner toutes les femmes qui, sur la base du volontariat, souhaitent se mettre dans une dynamique de mobilité. En 2024, pour impliquer les hommes dans les politiques de mixité, lancement d'un programme de développement et de mobilité pour 40 collaborateurs cadres (composé de 2/3 de femmes et 1/3 d'hommes)

CA Personal Finance & Mobility œuvre pour le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et la sensibilisation (renouvellement des DuoDay, formation e-campus, communication sur la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées, etc.).

De plus, CA Personal Finance & Mobility poursuit son accompagnement des collaborateurs en situation de fragilité (dispositif dédié aux aidants, seniors, familles monoparentales, etc.).



5.4. La protection du client, une évidence au regard de nos métiers

La protection de la clientèle ainsi que des données personnelles continue de faire l'objet d'une attention particulière. Les entités du groupe CA Personal Finance & Mobility veillent à la qualité de l'information donnée aux clients et à ce que les produits et services soient adaptés à leurs besoins. Ainsi, l'ensemble des entités du groupe CA Personal Finance & Mobility a poursuivi ses actions de formation, d'animation et de sensibilisation des équipes à la transparence et à la protection des données personnelles.

En complément, nos engagements relatifs à la transparence et à la protection de la clientèle ont été renforcés par des plans d'actions qui ont permis d'enrichir le Code de conduite (mis à jour en 2024).

5.5. La protection du client, une évidence au regard de nos métiers

Conformément à la directive 2022/2464/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022, telle que transposée en droit français CA Personal Finance & Mobility bénéficie d'une exemption de l'exigence de publier des informations en matière de durabilité sur une base consolidée. Cette exemption est accordée en raison de notre inclusion dans le rapport consolidé de gestion et du rapport de certification de notre entreprise mère, Crédit Agricole S.A., dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex. Le rapport consolidé de gestion de Crédit Agricole S.A. peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206191>

6. INFORMATION FINANCIERE

6.1. Encours bruts gérés

Les encours bruts gérés sont les suivants (en Mds€) :

Encours bruts gérés en Mds €	2023	2024	Variation 2024/2023
BU Ancrage Groupe	22,5	23,7	5,3%
BUs Universelles	45,8	47,2	3,1%
BUs Mobilité	44,8	48,4	8,0%
TOTAL	113,0	119,3	5,6%

Sur l'année, les encours gérés ont progressé de plus de +6,3 Mds€, suite à une croissance des trois piliers du Groupe :

- + 1,2 Md€ de la BU Ancrage groupe (Smart Conso),
- + 3,5 Mds€ de la BU Mobilité,
- ainsi que +1,4 Md€ de les BU Universelles

6.2. Les comptes de l'exercice

6.2.1. Comptes consolidés

6.2.1.1. Bilan

Le total du bilan atteint 94 879 M€.

A l'actif, les encours nets des crédits à la clientèle s'élèvent à 67 999 M€ (y compris 1 366 M€ des prêts de CA Personal Finance & Mobility aux sociétés commerciales du groupe Leasys) dont :

- 41 705 M€ pour les BU Universelles (+3% sur 2024 comparé à 2023)
- 26 292 M€ pour la BU Mobilité (+6% face à l'an dernier)
- 2 M€ pour la BU Ancrage (-58% comparé à 2023)

Le total du passif financier au coût amorti (dettes bancaires, dettes clientèle et dettes représentées par un titre) s'établit fin 2024 à 80 460 M€, en progression de +6% par rapport à 2023.

La politique de refinancement et de gestion actif/passif de l'ensemble de ces établissements est décrite dans la partie « Gestion des risques financiers et politique de couverture » du présent rapport.

6.2.1.2. Compte de résultat

Les tableaux ci-dessous présentent les soldes intermédiaires de gestion par périmètre. Les partenariats automobiles (Leasys et Gac-Sofinco) ainsi que Wafasalaf sont comptabilisés par mise en équivalence et leurs contributions sont reprises dans le Résultat Net Part du Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024				
	BU Universelles	BU Mobilité & Services	BU Ancrage Groupe	MEE	Total
Produit net bancaire	1 865	811	70	0	2 746
Charges d'exploitation	-978	-315	-65	0	-1 358
Résultat brut d'exploitation	887	496	5	0	1 389
Coût du risque	-743	-134	0	0	-877
Résultat d'exploitation	145	362	5	0	511
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	133	133
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-5	0	0	0	-4
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	140	362	5	133	640
Impôts sur les bénéfices	-146	-95	-2	0	-243
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	0	0	0	0	0
Résultat net	-6	267	4	133	398
Participations ne donnant pas le contrôle	-74	-8	6	0	-77
Résultat net part du Groupe	-80	258	9	133	321

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023				
	BU Universelles	BU Mobilité & Services	BU Ancrage Groupe	MEE	Total
Produit net bancaire	2 158	650	71	0	2 879
Charges d'exploitation	-991	-229	-62	0	-1 282
Résultat brut d'exploitation	1 167	421	10	0	1 597
Coût du risque	-642	-165	0	0	-808
Résultat d'exploitation	524	256	9	0	789
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	38	0	96	134
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	93	0	0	97
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	12	0	0	12
Résultat avant impôt	529	398	9	96	1 032
Impôts sur les bénéfices	-163	-96	-3	0	-261
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	0	0	0	0	0
Résultat net	366	302	7	96	771
Participations ne donnant pas le contrôle	-73	-6	4	0	-75
Résultat net part du Groupe	293	296	11	96	696

Le produit net bancaire ressort à 2 746 M€, contre 2 879 M€ l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation du groupe CA Personal Finance & Mobility à fin 2024 représentent 1 357 M€, soit une hausse de 5,8% comparée au montant de l'année 2023.

Sur l'ensemble du groupe, le coût du risque augmente de +8,6% par rapport à fin décembre 2023.

L'analyse du coût du risque est présentée au chapitre 4.1.3 de ce rapport.

Le Résultat Net Part Groupe au 31 décembre 2024 s'élève à 321M€ (-375 M€ vs 2023).

6.2.2. Comptes sociaux

Le total du bilan atteint 52 917 M€ contre 53 632 M€ à la clôture du précédent exercice. Le résultat net de l'exercice ressort à – 375,9 M€ (perte) contre 774,4 M€ d'euros au 31 décembre 2023.

6.3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2024

- **Prise de participation à hauteur de 50% dans GAC Finance Leasing Co. Ltd, (GAC Leasing)**

Le 16 janvier 2025, CA Consumer Finance S.A. a acquis 50% de GAC Leasing. Renommé GAC-Sofinco Finance Leasing Co Ltd, cette co-entreprise en partenariat avec le constructeur chinois Guangzhou Automobile Group Co., Ltd (GAC Group) proposera des solutions de leasing financier et opérationnel en Chine et favorisera le déploiement des véhicules électriques.

- **Prise de contrôle de la fintech SLINE**

Le 2 janvier 2025, CA Consumer Finance S.A. a pris le contrôle de SLINE par l'acquisition de 50% de cette entité. CA Consumer Finance S.A. étant déjà actionnaire à hauteur de 50% de Sline, elle détient désormais l'intégralité de son capital. Cette entité propose une solution de location pour les e-commerçants et les marchands pour accélérer sur le marché de l'économie de l'usage en France.

- **Augmentations de Capital**

Le 20 janvier et le 14 février 2025, CA Consumer Finance SA a procédé à 2 augmentations de capital, visant à accompagner son développement. (*Cf 8.1 Capital social*)

6.4. Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes individuels.
Le périmètre de consolidation est présenté dans les états financiers consolidés au 31/12/2024
Les évolutions de périmètre sont détaillées au chapitre 2 de ce rapport.

6.5. Gestion du capital et ratios réglementaires

Le Règlement UE N° 575/2013 du 26 juin 2013 directement applicable en droit français et la Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 (Capital Requirement Directive ou CRD 5) transposée en droit français par l'ordonnance N°2014-158 du 20 février 2014 et modifiés par le Règlement (UE) n°2019/876 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2), définissent les exigences prudentielles de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ainsi que les modalités de calcul des différents ratios de solvabilité, de levier et de liquidité. Ces textes sont entrés en application à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Règlement (UE) 2024/1623 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2024 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 en ce qui concerne les exigences pour risque de crédit, risque d'ajustement de l'évaluation de crédit, risque opérationnel et risque de marché et le plancher de fonds propres (CRR 3) s'appliquera **à partir du 1^{er} janvier 2025**.

Néanmoins, la version publiée au JOUE du CRR 3 a rendu applicable des ajouts et évolutions des définitions prudentielles dès le **9 juillet 2024**. En particulier, la nouvelle définition d'entreprises de services auxiliaires a eu un impact significatif sur le périmètre de

consolidation prudentiel du Groupe CA Personal Finance & Mobility avec la consolidation des entités de location opérationnelle (Drivalia, Leasys, CA Mobility).

La Directive (UE) 2024/1619 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2024 (CRD 6) modifiant la directive 2013/36/UE devra être transposée par les Etats membres dans un délai maximum de 18 mois.

Le Groupe CA Personal Finance & Mobility gère ses fonds propres conformément à ces dispositions et est soumis au respect du ratio de solvabilité, du ratio de levier et des ratios relatifs à la liquidité et la division des risques.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) ces fonds propres se décomposent en :
 1. fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe minorés des immobilisations incorporelles et goodwill, des impôts différés dépendant de bénéfices futurs (déficit reportable), des montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées non couvertes par provisions, des actifs de fonds de pension à prestations définies et dans le cadre de la grande franchise les participations dans des établissements financiers ainsi que les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et des engagements de paiements irrévocables au titre du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.
 2. fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) principalement composés de dettes super-subordonnées.
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) sont composés principalement des dettes subordonnées.

Afin de renforcer sa structure financière et en concertation avec Crédit Agricole SA, le Groupe CA Personal Finance & Mobility, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale, ne versera pas de dividende au titre de 2024 et conservera 320 688 K€ dans ses fonds propres au 31 décembre 2024.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

(en K€)	31-12-2024
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	5 165 027
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 365 000
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	6 530 027
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	1 810 501
Total des fonds propres prudentiels	8 340 529

Niveau des ratios de solvabilité calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

	31-12-2024
Ratio CET1	8,38%
Ratio Tier 1	10,59%
Ratio Fonds Propres globaux	13,53%4

Au 31/12/2024, le Groupe CA Personal Finance & Mobility répond aux exigences réglementaires. Des éléments complémentaires seront présentés dans le rapport Pilier 3 disponible sur le site web du Groupe CA Personal Finance & Mobility.

6.6. Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont toujours au cœur des enjeux stratégiques de CA Personal Finance & Mobility. Cette mobilisation traduit notre volonté d'améliorer les produits et les services proposés à nos clients et de répondre aux exigences du marché. Nous consacrons une activité de recherche et développement intense axée sur notre transformation digitale et technologique pour faciliter et sécuriser les processus de demande de crédits, d'évaluation des risques et de gestion des comptes clients. Notre investissement, nos développements technologiques et structurels nous permettent de déposer des demandes de crédit d'impôt recherche depuis 2015, pour l'entité CA Personal Finance & Mobility.

6.7. Délais de règlement fournisseurs et clients

En application des dispositions de l'article L 441-14 al.1 du Code de commerce, nous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients, par date d'échéance.

Les informations présentées ci-dessous n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	20	8	5	14	47
Montant total des factures concernées (TTC)	1 279 561	763 655	55 112	540 947	2 639 275
Total des factures émises (TTC)					149 190 593
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)	0,86%	0,51%	0,04%	0,36%	1,77%
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures TTC exclues					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours à compter de l'émission de la facture				

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre factures	563	149	32	64	808
Montant cumulé des factures concernées (TTC)	33 720 920	22 244 079	1 331 316	2 463 248	59 759 564
Total des factures émises (TTC)					149 190 593
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)	22,60%	14,91%	0,89%	1,65%	40,06%
Nombre de factures exclues					
Montant des factures exclues					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours à compter de l'émission de la facture				

Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	12	3	-	9	24
Montant cumulé des factures concernées (HT)	190 361	38 950	-	99 724	329 034
Chiffre d'affaires (TTC)					
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (HT)	57,85%	11,84%	0,00%	30,31%	100,00%
Nombre de factures exclues					
Montant des factures exclues					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

6.8. Dépenses somptuaires et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 prennent en charge un montant global de 1 660 916 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

L'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'élève à 428 932 euros.

7. PROJETS DE RESOLUTIONS

7.1. Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à la somme de -375 932 412,87 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 879 006 570,58 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 503 074 157,71 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- 1- Réserve Spéciale d'œuvres d'art : 20 600 euros
- 2- Au Report à nouveau : 503 053 557,71 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2023	2022	2021
Dividende unitaire	38,28 €	17,53 €	31,06 €
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	14 217 498	14 217 498	14 217 498
Distribution totale	544,246 M€	249,232 M€	441,595 M€

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R225-102, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

7.2. Autres projets de résolutions

7.2.1. Partie ordinaire

Les mandats d'administrateur de Mesdames Gourmelon, Tondenier, de Messieurs Tardieu, Gavalda et Guilaumé, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, il vous est proposé de renouveler les mandats de Mesdames Gourmelon, Tondenier, de Messieurs Tardieu, Gavalda dans leurs fonctions pour trois ans.

De même, le mandat de censeur de M. Bertrand, arrivant à expiration, il vous est proposé de le renouveler dans cette fonction pour trois ans.

Enfin, il est prévu de proposer à l'assemblée générale de ratifier la nomination de Marc Didier en tant qu'administrateur et de renouveler dans cette fonction pour trois ans.

7.2.2. Partie extraordinaire

Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des augmentations de capital pour un montant maximum de 120 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il sera aussi proposé une délégation d'augmentation du capital social réservée aux salariés, étant précisé que le Conseil proposera à l'Assemblée générale de voter contre les résolutions afférentes à ce projet. Un rapport du Conseil d'administration sur cette augmentation de capital réservée aux salariés est annexé à ce rapport.

8. ACTIONNARIAT DE CA CONSUMER FINANCE

8.1. Capital social

Le capital social de la société au 31 décembre 2024 s'élevait à 554 482 422 € et il était divisé en 14 217 498 actions de 39 €, entièrement libérées.

A cette même date, Crédit Agricole S.A détenait directement et indirectement la totalité des actions composant le capital social. (Sigma 39 jouant le rôle de second actionnaire avec une action).

Nota Bene : en 2025, CA Consumer Finance a procédé à 2 augmentations de capital :

- A l'issue de la première, réalisée le 20 janvier 2025, le capital social de la société s'élevait à 573 151 839 euros, divisé en 14 696 201 actions de 39 euros nominal, entièrement libérées.
- A l'issue de la seconde, réalisée le 14 février 2025, le capital social est fixé à 596 485 149 euros. Il est divisé en 15 294 491 actions de 39 euros nominal, entièrement libérées.

8.2. Actions d'autocontrôle

Les sociétés contrôlées par CA Consumer Finance au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans CA Consumer Finance.

8.3. Rachat par la société de ses propres actions

La société n'a procédé au rachat d'aucune de ses propres actions au cours de l'exercice 2024.

8.4. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2024 aucun titre de la société n'est détenu par les salariés, soit directement soit par l'intermédiaire d'une structure de gestion collective.

9. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L 225-35 et R 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 7 décembre 2023, le Directeur Général, Stéphane Priami, à consentir des cautions, avals ou autres garanties dans la limite d'un plafond global de trois (3) milliards d'euros. Cette autorisation a été renouvelée pour une durée d'un an, à compter du 10 décembre 2024.

10. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissariat aux comptes de CA Personal Finance & Mobility est confié à deux commissaires aux comptes :

- FORVIS MAZARS, représenté par Anne VEAUTE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, désigné en 2024 pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos en 2029;
- Deloitte & Associés, représenté par Charlotte VANDEPUTTE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, désigné en 2024 pour un mandat six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos en 2029.

11. ANNEXES

- Informations relatives aux implantations
- Liste des succursales existantes (article L232-1, II du Code de commerce)
- Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- Synthèse des missions autres que les « Services du Commissariat aux Comptes »

Ce rapport fait également l'objet de l'exposé prévu à l'article R.225-81, 3°, du Code de commerce.

Le Conseil d'administration.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

1. Informations relatives aux implantations article L. 511-45 du code monétaire et financier

Conformément aux dispositions décret d'application n° 2014-1657 du 29 décembre 2014 pris pour l'application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, les informations relatives aux implantations de CA Consumer Finance, requises par l'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires et par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 sont publiées de façon consolidée par CA s.a. Ces informations sont disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF.

2. Liste des succursales existantes article L232-1, II du Code de commerce

CA Personal Finance & Mobility possède une succursale à Monaco (activités FNAC et financement avec ou sans option d'achat auprès des concessionnaires automobiles).

3. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	2020	2021	2022	2023	2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- A) Capital social (en euros)	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422
- B) Nombre d'actions ordinaires existantes	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498
- C) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
- D) Nombre maximal d'actions futures à créer - par levée des stocks options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- A) Chiffre d'affaires hors taxes	1 748 778	1 854 948	2 508 331	4 181 428	3 542 106
- B) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	87 224	422 826	782 825	821 872	-353 219
- C) Impôt sur les bénéfices	2 062	14 262	16 554	-3 044	9 474
- D) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- E) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	58 330	405 185	767 565	774 448	-375 932
- F) Résultat distribué *					
RESULTAT PAR ACTION (en euros)					
- A) Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements	6,09	30,78	56,21	57,63	24,15
- B) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,10	28,50	53,99	54,47	26,44
- C) Dividende attribué à chaque action *					
PERSONNEL					
- A) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	3 288	3 182	3 165	3 171	2 813
- B) Montant de la masse salariale de l'exercice	171 763	173 897	171 103	172 717	163 814
- C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	64 962	65 288	64 965	69 348	67 648

4. Synthèse des « Services Autres que le Commissariat aux Comptes » rendus par les Commissaires aux comptes et approuvés par le Comité d'Audit de CA Personal Finance & Mobility

CAC	Entité concernée	Description synthétique de la mission
EY	Creditplus	Due Diligence Acquisition
EY	CA Auto Finance UK	Revue de portefeuille dans le cadre d'une titrisation
EY	Creditplus	Assistance au Calcul du FRU
PWC	Agos	Consultation comptable pour activité LLD
PWC	CAAB Italy	Calcul contribution Fonds de Résolution Unique
PWC	CAAB Denmark	Consultation juridique et fiscal impact réorganisation interne de l'organigramme
PWC	CAAB Germany	Compliance Review
PWC	Drivalia Hellas	Compliance Review
PWC	Agos	Accompagnement Mise en œuvre DORA
PWC	CA Auto finance Suisse	Etude de compliance fiscale
PWC	Creditplus	Assistance à la préparation de Crise
PWC	Credibom	Séminaire de formation DORA
PWC	Drivalia Spa	Revue légale de la déclaration de TVA
EY	SEDEF/CACF	Assistance Comptables
Mazars	Unifitel	Assistance juridique pour la gouvernance
PWC	CAAB SpA	Revue du rapport de durabilité
PWC	Drivalia Lease Norge AS	Mission de revues des données de contrat préparatoire aux test des écarts d'acquisition
PWC	CA Auto Reinsurance DAC	Mission d'assurance raisonnable sur certaines informations issues du rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)
Montant des honoraires des missions : cf. Note 4.8 des annexes consolidées des Etats financiers Groupe CA CF		

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE L'EXERCICE 2024

En complément du rapport de gestion, le présent rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise présenté en application de l'article L.225-37 du Code de commerce a pour objet de rendre compte aux actionnaires à la fois de l'activité du Conseil durant l'exercice passé, sa composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, mais aussi de la situation de CA Personal Finance & Mobility au regard de différentes informations réglementées prévues à l'article L. 225-37-4 relevant de la compétence du Conseil dont :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- Les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

CA Personal Finance & Mobility n'est pas une société cotée et n'a pas de titres financiers admis sur un marché réglementé.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I.1 Structure de gouvernance et conseil

I.1.1 Mode de direction choisi :

Le Conseil d'administration de CA Personal Finance & Mobility a décidé, lors de sa séance du 13 mai 2008, de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général et a, depuis, toujours confirmé ce choix lors des changements de Président ou de Directeur Général.

En 2014, l'application de la directive européenne CRD4 en France a instauré comme règle cette séparation des fonctions (Article L511-58 du code Monétaire et Financier : *La présidence du conseil d'administration [...] d'un établissement de crédit ou d'une société de financement ne peut être exercée par le directeur général [...]*).

Le choix d'opter pour cette organisation duale est donc maintenant une obligation légale, pour laquelle toute dérogation devra être autorisée par l'ACPR. L'assemblée Générale du 20 mai 2016 a intégré dans les statuts de CA Personal Finance & Mobility la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, tel que stipulé par la loi.

Le Conseil d'Administration du 30 août 2022 a coopté Olivier GAVALDA comme administrateur à date d'effet du 2 septembre 2022 et l'a désigné comme Président du Conseil d'administration à cette même date d'effet. Cette cooptation a été ratifiée à l'occasion de l'assemblée générale du

25 mai 2023. Monsieur Olivier GAVALDA est Directeur Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A.

Les missions confiées au Président du Conseil sont précisées dans les statuts de la Société ainsi que dans le règlement intérieur de son Conseil d'administration. Le Président

- Organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission ;
- Convoque le Conseil d'administration, détermine l'ordre du jour des réunions et veille à ce que les administrateurs reçoivent préalablement l'information nécessaire et suffisante pour délibérer en connaissance de cause ;
- Est consulté pour accord par le Directeur Général lorsque ce dernier doit prendre une décision conforme à l'intérêt de la Société dans des domaines pour lesquels le règlement intérieur du Conseil prévoit qu'il doit obtenir l'accord préalable du Conseil, et que l'urgence le requiert.

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil a nommé Monsieur Stéphane PRIAMI comme Directeur Général à date d'effet du 1^{er} janvier 2020 pour une durée illimitée.

Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est habilité à désigner tous mandataires spéciaux, avec faculté de délégation. Toutefois, et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, Monsieur Stéphane PRIAMI doit requérir l'autorisation préalable du Conseil dans les cas énumérés à l'article 4 du règlement intérieur adopté par le Conseil, listés ci-dessous.

Ces limitations de pouvoir du Directeur Général portent sur :

- Création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations (hors structures dédiées à la réalisation d'une ou plusieurs opérations de crédit, de prise de risque spécifique ou de portage) susceptible de se traduire par un investissement ou désinvestissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Création ou suppression de toute succursale à l'étranger ;
- Investissement ou prise de risque de toute nature d'un montant supérieur à 30 millions d'euros, ou portant le risque sur une même contrepartie à un montant supérieur à 30 millions d'euros, étant précisé que pour les engagements financiers sur les contreparties Corporate et sur les PME et professionnels, ce sont les délégations données par Crédit Agricole S.A., telles qu'elles résultent des différentes notes de procédures diffusées par cette dernière aux sociétés qu'elle contrôle, qui s'appliquent ;
- Acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce susceptible de se traduire par un investissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Achat ou de vente de biens ou droits immobiliers effectués au nom ou pour le compte de la Société, dès lors que les montants de ces opérations excèdent 3 Millions d'euros ;
- Mise en place de tout partenariat générant un encours attendu supérieur à 500 millions d'euros.

En complément de ses propres pouvoirs, le Directeur Général a reçu, le 7 décembre 2023, délégation du Conseil d'administration pour émettre des emprunts obligataires de toutes natures pour un montant de deux (2) milliards et pour fournir des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de trois (3) milliards d'euros. Cette seconde délégation relative aux cautions, avals et garanties fait l'objet d'une sous délégation au Directeur Général adjoint Finance, Risques et Juridique Groupe et au Directeur Financier Groupe, chacun pouvant agir individuellement dans le cadre de la limite globale des 3 Milliards d'euros. Le Directeur Général doit rendre compte annuellement, à la fin de la période d'autorisation donnée, au

Conseil d'administration de l'utilisation faite de ces délégations. Cette délégation a été renouvelée le 10 décembre 2024 dans les mêmes conditions pour une durée d'un an.

Lors de la séance du 25 avril 2024, le Conseil a aussi nommé le Directeur Général Adjoint Automobile, Mobilité et Services Groupe Richard BOULIGNY et le Directeur Général Adjoint Finance, Risques et Juridique Groupe Yannick MOUILLET comme Dirigeants Effectifs, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier, à compter du 25 avril 2024 pour M. BOULIGNY et a date d'effet de sa nomination au sein de CA Personal Finance & Mobility pour M. MOUILLET. A cette occasion, le Conseil d'administration a donné à chacun, dans le respect des orientations, décisions et pouvoirs attribués aux organes sociaux, et en concertation avec le Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour :

- prendre part à la détermination effective de l'orientation de l'activité de CA Personal Finance & Mobility ;
- assurer l'information comptable et financière auprès de toute autorité ;
- s'assurer de l'existence de dispositifs de contrôle interne permettant de mesurer les risques et la rentabilité des activités de CA Personal Finance & Mobility ;
- prendre, en matière de fonds propres, toute mesure de nature à garantir le suivi et le respect des normes de la réglementation bancaire et financière ;
- tous autres pouvoirs nécessaires au respect de la réglementation applicable aux Etablissements de Crédit.

Ils disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et participe aux réunions du Conseil d'Administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, M. BOULIGNY et M. MOUILLET conservent, sauf avis contraire du Conseil d'administration, la fonction de second Dirigeant Effectif et ses attributions, jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les trois Dirigeants Effectifs de CA Personal Finance & Mobility, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier sont donc le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint Automobile, Mobilité et Services Groupe et le Directeur Général Adjoint Finance, Risques et Juridique Groupe

1.1.2 Composition du Conseil

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration était composé de douze administrateurs, dont onze désignés par l'Assemblée générale des actionnaires, et un élu par les salariés, ainsi que d'un censeur.

Président

- M. Olivier GAVALDA, Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la Banque Universelle, administrateur depuis 2022, 60 ans

Administrateurs

- Mme Laure BELLUZZO, Directrice Générale de CA Technologies et Services, administratrice depuis 2017, 51 ans
- Mme Danielle TONDENIER, Directrice Finance, Achats, Affaires juridiques, Engagements & Recouvrement LCL, administratrice depuis 2023, 59 ans
- Mme Béatrice GRENADE, administratrice indépendante, administratrice depuis 2018, 55 ans
- M. Guy GUILAUME, Président CRCA Anjou Maine, administrateur depuis 2018, 66 ans

- Mme Cécile MOUTON, Directrice de la communication financière de Crédit Agricole S.A., administratrice depuis 2023, 46 ans
- M. Laurent MARTIN, Directeur Général CRCA Nord de France, administrateur depuis 2018, 61 ans
- M. Guillaume ORECKIN, Directeur Général et Second Dirigeant Effectif de PACIFICA, administrateur depuis 2022, 59 ans
- Mme Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée, administratrice depuis 2021, 61 ans
- M. Jean-Yves REMILLET, Président de la CRCA Champagne Bourgogne, administrateur depuis 2021, 62 ans
- M. Bruno TARDIEU, Président CRCA Centre Ouest, administrateur depuis 2015, 62 ans
- M. Pierre HOURIEZ, administrateur élu par les salariés, administrateur depuis le 20 décembre 2024, 55 ans

Censeur

- M. Franck BERTRAND, Directeur Général de la CRCA de Franche Comté, censeur depuis 2021, 64 ans

CA Personal Finance & Mobility étant une société non cotée, contrôlée à 100% par Crédit Agricole SA, ses administrateurs, salariés du groupe Crédit Agricole à l'exception de celui élu par les salariés, ont été choisis au regard de leurs compétences, de leur connaissance du Groupe Crédit Agricole et des fonctions ou mandats qu'ils y exercent. L'administratrice indépendante a été choisie en fonction de ses compétences.
Aucun n'est actionnaire.

Une charte de l'administrateur, annexée au règlement intérieur du conseil définit les principes que doivent respecter les administrateurs dans leur mission.
Bien que la réglementation prévoit une durée des mandats pouvant aller jusqu'à six ans, les statuts de CA Personal Finance & Mobility limitent cette durée à trois ans.

Changements intervenus au cours de l'année 2024 :

Conseil d'administration

Départs	Nominations	Renouvellements
		Béatrice GRENADE Guy GUILAUME Guillaume ORECKIN (AG du 23/05/2024)

Enfin, on compte 5 administrateurs femmes sur les 11 administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. CA Personal Finance & Mobility est donc en conformité avec les critères de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration tels que définis par l'article L225-18-1.

1.1.3 Rôle, missions et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement du Conseil, l'organisation de ses travaux, les pouvoirs du Président et du Directeur Général et les décisions pour lesquelles ces derniers doivent obtenir l'accord préalable du Conseil. Ce règlement intérieur est complété par des règlements intérieurs propres au Comité d'audit, au Comité des Risques et au Comité des Nominations. Ces règlements ont été approuvés par tous les membres du Conseil d'administration et tous ont adhéré sans réserve aux dispositions de la charte de

l'Administrateur annexée au règlement intérieur, qui définit notamment les règles à suivre en cas de conflits d'intérêts pouvant surgir dans l'exercice de leur mandat.

L'accord préalable du Conseil d'administration est demandé pour les opérations mentionnées plus haut comme limitations du pouvoir du directeur Général.

Le Directeur Général peut, en accord avec le Président et lorsque l'urgence le requiert, prendre, dans les domaines énumérés ci-dessus, toute décision conforme à l'intérêt de la Société. Il en rend compte au prochain Conseil auquel il justifie l'urgence.

1.1.4 Information sur les séances du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit au minimum cinq fois par an sur un ordre du jour précis et chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant les dates des séances, un dossier complet, au format électronique, reprenant tous les points à l'ordre du jour. Chaque trimestre le Conseil examine la situation financière du Groupe et ses comptes consolidés. Chaque année, le Conseil examine le budget. En outre, le Directeur Général rend compte annuellement de l'utilisation qu'il a faite des délégations qu'il a reçues du Conseil, d'une part pour émettre des emprunts obligataires, d'autre part pour fournir des cautions, avals ou garanties. Les sujets sur lesquels le Conseil a demandé une présentation sont examinés au cours des conseils suivants.

Lors de ses réunions, le Conseil examine l'activité, les marges, le risque et les résultats financiers de la société et de ses filiales. Les points sont présentés par les Directeurs Généraux Adjointes en charge de ces domaines, permettant ainsi d'apporter en séance des réponses concrètes et précises aux questions posées. Le Conseil examine également une fois par an la politique financière, avec la gestion des différentes natures de risque, ainsi que le dispositif de contrôle des opérations et procédures et les systèmes de mesure des risques et des résultats. Le Conseil échange également sur les sujets d'actualité impactant l'activité ou l'organisation de l'entreprise, ces sujets étant généralement présentés par les experts métiers. En outre, des conseils sont convoqués chaque fois que des informations importantes le justifient, ou bien que des décisions relevant de sa compétence doivent être prises.

En 2024, le Conseil s'est réuni à 6 reprises : 4 séances du conseil essentiellement destinées notamment à l'examen trimestriel des résultats, 1 séance destinée à la validation du budget, et 1 séance consacrée à la validation de l'ILAAP – ICAAP et du RACI.

Sur ces 6 réunions, le taux de présence des administrateurs est de 87,5%.

Chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la tenue du conseil. Les séances régulières durent environ 3h30, permettant ainsi de consacrer du temps aux débats. Les questions et sujets soulevés en cours de séance font l'objet d'inscription à des séances suivantes et les points non traités en cours d'année sont examinés lors du dernier Conseil de l'année.

En 2024, une évaluation du fonctionnement du Conseil a été réalisée par le Secrétariat Général et a été soumise à l'ensemble des membres du conseil d'administration. L'évaluation annuelle de la gouvernance est globalement très favorable, avec une note de 4,6 / 5 (5 étant la meilleure note)

Outre l'examen régulier de l'activité, des risques, des comptes de la société et des dispositifs de contrôle et de mesure des risques, le Conseil a examiné et autorisé les grandes décisions prises en termes de développement ou de réduction d'activité, d'investissement et de

désinvestissement, tant en France qu'à l'International. Il a également examiné et débattu des projets stratégiques de l'entreprise, notamment de sa stratégie risque et de l'ICAAP.

1.2 Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités

Afin de permettre au Conseil d'Administration d'exercer pleinement ses missions de surveillance, le code Monétaire et Financier (*article L511-89 du code monétaire et financier*), en application de la directive européenne IV, rend obligatoire la création de 3 comités spécialisés du conseil d'administration dans les établissements de crédit d'une « importance significative » (i.e. supérieur 5 milliards d'euros de total de bilan social ou consolidé). Il s'agit du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations et du Comité des Risques.

Pour CA Personal Finance & Mobility, les fonctions du comité des Rémunérations sont dévolues au comité des Rémunérations de Crédit Agricole SA. Au-delà du Comité des Nominations et du Comité des Risques, CA Personal Finance & Mobility a également mis en place un Comité d'Audit et des Comptes, sur les travaux duquel le Conseil d'Administration peut également s'appuyer. Les présidents du Comité des Risques et du Comité d'Audit et des Comptes sont distincts depuis le 03/11/2017, pour donner suite à une demande formulée par la Banque Centrale Européenne.

1.2.1 Comité des rémunérations

Ce Comité doit analyser les politiques et pratiques de l'entreprise en matière de rémunérations et procéder à un examen annuel :

- Des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;
- Des rémunérations, indemnités et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ;
- De la politique de rémunération des salariés, catégories de personnel, incluant les membres de leur organe exécutif, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Le Conseil d'administration, conformément aux possibilités prévues à l'article L511-91 du Code monétaire et financier, a choisi que les fonctions dévolues au Comité des rémunérations soient exercées par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. En conséquence de cette dévolution de compétence, il n'a pas été créé de Comité des rémunérations propre à CA Personal Finance & Mobility.

Conformément à l'article L511-91 du Code Monétaire et Financier, le conseil d'administration de CA Personal Finance & Mobility a reçu communication lors de sa séance du 7 décembre 2023 des informations le concernant contenues dans l'examen annuel auquel il a été procédé par le comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

1.2.2 Comité des Nominations

Le comité des Nominations de CA Personal Finance & Mobility a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 29 octobre 2015.

1.2.2.1 Attributions :

- L'identification et l'évaluation des candidats pour l'exercice de la fonction d'administrateur,

- L'évaluation de l'équilibre et la diversité des compétences et expériences au sein du conseil d'administration,
 - L'évaluation régulière du fonctionnement du conseil et de ses membres.
- Une restitution orale des travaux du conseil est présentée à l'occasion du Conseil le plus proche.

1.2.2.2 Composition à fin décembre 2024

Le comité est composé de 2 membres, administrateurs de CA Personal Finance & Mobility.

- M. Olivier GAVALDA, Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la Banque Universelle,
- M. Bruno TARDIEU, Président de la CRCA Centre Ouest, nommé par le conseil du 04/05/2018

Il s'est réuni à 2 reprises en 2024.

1.2.2.3 Activité – ordres du jour

Thèmes abordés lors des Comités des nominations tenus en 2024

Le Comité des nominations a décidé des modalités d'évaluation des travaux du Conseil et présenté au conseil les résultats de cette évaluation, et a évalué les candidatures pour les nominations d'administrateur.

1.2.3 Comité des Risques

Le comité des Risques de CA Personal Finance & Mobility a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015. Il est composé uniquement d'administrateurs. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

1.2.3.1 Attributions

Il a pour missions principales de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques
- L'assister dans son rôle de supervision de la Direction Générale et du responsable de la fonction gestion des risques
- Vérifier que le prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie risques
- Examiner la compatibilité de la politique et des pratiques de rémunérations avec la situation économique et prudentielle
- Analyser la stratégie risques de la société avant que le Conseil d'Administration en soit saisi
- Suivre les risques de toutes natures (contrepartie, financiers, opérationnels, conformité...)
- Examiner les analyses et travaux réalisés, relatifs à la situation prudentielle de l'entreprise, à son adéquation avec la situation et la stratégie de l'entreprise en matière des risques
- Valider l'ICAAP, ainsi que tout document de même nature, avant, si nécessaire, examen par le conseil
- Examiner toute question relative aux risques qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le responsable de la fonction gestion des risques

- Être informé sans délai sur les incidents significatifs de risques opérationnels
- Vérifier la compatibilité de la tarification des produits avec la stratégie risques
- Examiner le plan d'audit interne du Groupe ;
- S'assurer de l'adéquation de la politique de rémunération de l'entreprise avec les risques auxquels elle est exposée, ainsi qu'avec la situation économique et prudentielle de l'entreprise.

I.2.3.2 Composition à fin décembre 2024

Le Comité est composé de quatre membres, administrateurs de CA Personal Finance & Mobility:

- Monsieur Laurent MARTIN, Président du Comité, Directeur Général de la CRCA Nord de France, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Guillaume ORECKIN, Directeur Général et Second Dirigeant Effectif de PACIFICA
- Madame Cécile MOUTON, Directrice de la Communication Financière de CA SA
- Madame Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée

Le choix des membres du Comité des Risques a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d'établissements de crédit.

A noter que le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2024 :

- 4 réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à la validation de la mise à jour annuelle ICAAP/ILAAP
- Une réunion a été consacrée à la stratégie Risques et au dispositif d'appétence au risque, présentée par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent

Comme pour le Conseil d'administration, chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité.

Une restitution des travaux de ce comité est présentée en séance du conseil d'administration.

I.2.4 Comité d'Audit et des Comptes

Le Comité d'audit et des Comptes, mis en place par le Conseil d'administration début 2009, est une émanation du Conseil. Il est composé d'administrateurs et d'un censeur. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

I.2.4.1 Attributions

Le Comité d'audit et des comptes a son propre règlement intérieur, lequel définit outre sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement. Ainsi, sans préjudice des compétences du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le Comité a pour mission de :

- Examiner les comptes sociaux et consolidés de la société avant que le Conseil d'Administration en soit saisi ;
- S'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du groupe ;

- Examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance ;
- Et de manière générale, s'assurer du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Prendre connaissance des plans d'intervention des commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l'audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non-renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s'assure de leur indépendance.
- Vérifier que sont définies les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- Vérifier l'adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus
- Examiner le RACI, avant qu'il ne passe au Conseil
- Analyser les problématiques liées à la Conformité et apprécier le caractère effectif des mesures correctrices remontées (présentation faite au moins 2 fois par an par le responsable du contrôle de la conformité)
- Examiner les résultats du Contrôle Permanent
- Prendre connaissance des résultats des missions menées par l'Audit Interne, par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., par les Régulateurs ;
- Recevoir régulièrement une information sur la mise en œuvre des recommandations de l'Audit ; Le responsable de l'audit interne l'informe de son propre chef en cas d'absence d'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées ;

Le Comité d'audit et des comptes entend au moins deux fois par an le Responsable du contrôle de la conformité et apprécie le caractère effectif des mesures correctrices initiées pour remédier aux faiblesses identifiées.

Le Comité d'audit et des comptes examine également l'adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus, au travers de l'examen du rapport annuel et de Lettre semestrielle de Contrôle interne établis en application du en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce rapport et cette lettre font ensuite l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des comptes a connaissance des plans d'intervention des Commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l'audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non-renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s'assure de leur indépendance et approuve les missions ne relevant pas du commissariat aux comptes.

I.2.4.2 Composition à fin décembre 2024

Le Comité est composé de trois administrateurs de CA Personal Finance & Mobility et d'un censeur :

- Madame Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée, nommée par le conseil du 9/11/2021 en tant que membre et président
- Monsieur Laurent MARTIN, Président, Directeur Général de la CRCA Nord de France, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Guillaume ORECKIN, Directeur Général et Second Dirigeant Effectif de PACIFICA

- Monsieur Franck BERTRAND (censeur), Directeur Général de la CRCA de Franche Comté

Le choix des membres du Comité d'audit et des comptes a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d'établissements de crédit.

Le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2024.

A noter que

- Quatre réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Responsable de la Comptabilité, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée au Contrôle Interne, et notamment à l'examen de l'activité, des résultats et du plan de contrôle permanent. Au cours de cette réunion, les membres du Comité ont entendu le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable de la Conformité, le Responsable du Contrôle Périodique et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à l'étude du budget 2025

Comme pour le Conseil d'administration, chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité. Une restitution des travaux de ce comité est présentée en séance du conseil d'administration.

II. Information sur la politique et les pratiques de rémunération

CA Personal Finance & Mobility faisant partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation, son Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article L511-41-1 A du Code monétaire et financier, que les fonctions normalement dévolues au comité des rémunérations de l'entreprise sont dévolues au comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., société qui la contrôle.

II.1 Principes et règles arrêtées pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux

CA Personal Finance & Mobility a pris la décision de rémunérer ses membres (administrateurs et censeurs) dans le cadre des règles en vigueur dans les entités du groupe Crédit Agricole à compter de l'exercice 2018 lors du conseil d'administration du 14 décembre 2017, sur proposition du Comité des Nominations, qui s'était réuni préalablement le 12 décembre 2017. Les modalités de répartition des jetons de présence à partir de l'exercice 2018 sont les suivantes, étant entendu que les administrateurs désignés par Crédit Agricole SA s'engagent à renoncer à leurs jetons de présence, comme l'imposent les règles du groupe Crédit Agricole SA. :

- 3 000 euros par séance régulière du conseil pour les membres du conseil d'administration
- 500 euros pour les conseils exceptionnels caractérisés par les critères suivants : ordre du jour limité, durée d'une heure max, et tenus à distance
- Un forfait annuel de 10 000 euros pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques
- Un forfait annuel de 3 000 euros pour le président du comité des nominations

Le versement des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 et ses modalités ont été décidés en conseil d'administration du 31 janvier 2025.

Sur l'exercice 2024, outre les jetons de présence, aucun autre élément de rémunération n'est prévu.

Seuls leurs frais de déplacement et d'hébergement engagés à l'occasion des réunions du Conseil d'administration de CA Personal Finance & Mobility, de son comité d'audit ou ayant trait à sa

gouvernance leurs sont remboursés sur présentation de justificatifs (*décision du Conseil d'administration du 02/11/2011*).

En 2024, Monsieur Olivier GAVALDA et Madame Nicole GOURMELON ont été mandataires sociaux communs de CA Personal Finance & Mobility et de la société cotée Crédit Agricole S.A, (respectivement Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A et administratrice). Les principes et montants relatifs à leur rémunération versée par le groupe Crédit Agricole S.A. sont publiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF, et disponible à l'adresse www.credit-agricole.com - rubrique publications financières.

En outre, les principes retenus par Crédit Agricole S.A. en ce qui concerne l'organisation de la Direction Générale du groupe et, notamment, le renforcement du rôle des comités transverses de Crédit Agricole S.A., se traduisent par la suspension des contrats de travail existant éventuellement entre les mandataires sociaux des principales filiales, dont CA Personal Finance & Mobility, pour la durée de leur mandat, au profit d'un contrat de travail avec Crédit Agricole S.A. L'exercice du mandat de Directeur Général de CA Personal Finance & Mobility est ainsi une partie intégrante du contrat de travail qui lie M. PRIAMI avec Crédit Agricole S.A. En conséquence, le mandat social de Directeur Général confié par CA Personal Finance & Mobility à Monsieur PRIAMI est exercé à titre gratuit, sans contrepartie demandée à CA Personal Finance & Mobility (refacturation du montant versé ou contrepartie de toute autre nature). La rémunération de Monsieur PRIAMI venant de CA SA a néanmoins été présentée en séance du conseil du 25 avril 2024, à titre d'information

II.2 Population régulée et modalités de rémunérations

II.2.1 Principes de rémunération

112 collaborateurs du groupe CA Personal Finance & Mobility ont été identifiés comme collaborateurs preneurs de risques au titre de l'année 2024. Ces collaborateurs se sont vu attribuer en 2024 une rémunération fixe, définie en fonction des compétences et du niveau de responsabilité d'une part, et une rémunération variable liée à la performance individuelle et collective de l'année 2023 ainsi qu'à la maîtrise des risques, d'autre part.

Pour les collaborateurs preneurs de risques, dont la rémunération variable est supérieure à un seuil de matérialité défini par l'autorité bancaire européenne à 50 000€, le versement de la rémunération attribuée en 2024 au titre de la performance de 2023 s'effectue de la façon suivante :

- 30% versés en mars 2024
- 30% versés en septembre 2024 après un portage de 6 mois, sous forme d'actions ou d'instruments adossés à l'action.
- 40% différés par quarts ou cinquièmes sur une durée de 4 ans ou 5 ans dont la moitié de chaque part est versée sous conditions de performance et sous forme d'actions ou d'instruments adossés à l'action.

Ainsi en 2024, seule la part non différée de la rémunération attribuée au titre de 2023 a été perçue par les collaborateurs preneurs de risques, dont la moitié a été versée en cash indexé sur l'action Crédit Agricole SA en septembre 2024 après un portage de 6 mois.

Par ailleurs, trois tranches de rémunération variable différée sont arrivées à échéance en 2024 et ont donc été versées aux collaborateurs preneurs de risques :

- La 1ère tranche du plan 2022/2023 libérée ou versée en 2024 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,
- La 2e tranche du plan 2021/2022 libérée ou versée en 2024 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,

- La 3ème tranche du plan 2020/2021 libérée ou versée en 2024 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents.

Certains collaborateurs faisant partie du Personnel identifié sont soumis à des réglementations locales qui peuvent occasionner d'autres modalités de différés (notamment, application du différé sur le variable quel que soit son montant, absence de portage). C'est le cas notamment en Italie, au Portugal et aux Pays-Bas. Pour autant, lorsque ces salariés sont différés, la rémunération variable différée représente à minima 40 % du total et est payée en tranche de valeur équivalente, et répartie sur 4 ou 5 années.

II.2.2 Montant de l'enveloppe globale de rémunération de la population régulée sur l'exercice 2024

La rémunération globale versée en 2024 aux collaborateurs identifiés en tant que population régulée s'élève à **20 488,6 k€**.

Elle se décompose de la façon suivante :

- **16 014,4 k€** au titre de la rémunération fixe
- **693,2 k€** au titre des avantages en nature (voiture & logement)
- **0k€** au titre d'indemnité de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice 2024
- **2 659,8 k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2024, relative à la performance 2023 et non différée
- **678,6 k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2024, relative à la performance 2023, non différée et versée à l'issue d'une période de portage de 6 mois
- **61,6 k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2024, correspondante à la 1ère tranche du plan 2022/2023 et versée en cash
- **200,4 k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2024, correspondante à la 1ère tranche du plan 2022/2023 et versée sous forme d'actions ou en instruments équivalents
- **66,8 k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2024, correspondant à la 2ème tranche du plan 2021/2022 et versée en cash.
- **62,9 k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2024, correspondant à la 2ème tranche du plan 2021/2022 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.
- **18,7 k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2024, correspondant à la 3ème tranche du plan 2020/2021 et versée en cash.
- **19,5 k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2024, correspondant à la 3ème tranche du plan 2020/2021 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.
- **3,7 k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2024, correspondant à la 3ème tranche du plan 2020/2021 et versée en cash à l'issue d'une période de portage de 12 mois.

- **8,9 k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2024, correspondant à la 3ème tranche du plan 2019/2020 et sous forme d’actions ou en instruments équivalents à l’issue d’une période de portage de 12 mois

Pour plus d’information sur la politique de rémunération des preneurs de risques du groupe Crédit Agricole, vous pouvez vous reporter au rapport sur la politique et pratiques de rémunération de Crédit Agricole S.A. publié sur le site Internet de Crédit Agricole S.A.

III. Autres informations du Rapport sur le gouvernement d’entreprise

1. Conventions « réglementées »

Conventions antérieures poursuivies en 2024		
Société co-contractante	Objet	Date
UNIFITEL	Convention cadre de prestations de service	03/04/2008
- CASA - CATS - CAAS - CACIB - CAGS - CAPS - LCL - FNCA - SILCA	Pacte d’associés de CA-GIP (CA Group Infrastructure Platform), modifié par un avenant en 2020	08/06/2018, 02/09/2020
- CASA - CAAS - LCL - CACIB - CAGS - CA-GIP - SILCA	Garantie d’actif et de passif donnée par CA CF aux autres actionnaires de CA-GIP	21/11/2018
CA L&F Crédit Agricole Mobility	Pacte d’associés CA Mobility	20/09/2021
Crédit Agricole Mobility	- Licence de Marque - Convention de prestations de services	29/11/2021

Aucune convention réglementée nouvelle n’a été signée en 2024.

Il est à noter que CA Personal Finance & Mobility étant devenue une filiale à 100% de Crédit Agricole SA le 18 octobre 2023. En conséquence, les conventions conclues en CA Personal Finance & Mobility et sa maison mère sont sorties du champ des conventions réglementées et rentrent désormais dans le champ des conventions libres. En conséquence le conseil de CA Personal Finance & Mobility a décidé lors de sa réunion du 2 février 2024 de ne plus suivre et réexaminer annuellement les conventions préalablement conclues entre CA Personal Finance & Mobility et Crédit Agricole SA, qui à la date de leur conclusion étaient considérées comme des conventions réglementées.

Conformément aux dispositions légales, ces informations ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point à l’Assemblée générale des actionnaires.

**2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale
(Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 sur la simplification de la vie des entreprises)**

Pas de convention telle que définie dans l'Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, hors convention portant sur des opérations courantes et conclues à conditions normales à la connaissance de la société

3. Tableau récapitulatif des délégations de pouvoir/de compétences accordées par l'Assemblée Générale

NATURE	AG	CONTENU	DUREE	UTILISATION FAITE
Délégation de compétence	AGM du 23/05/2024	Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 120 M€	18 mois	Exercice de cette délégation par le conseil dans sa réunion du 10/12/2024 pour une augmentation de capital d'un montant nominal de 18,7M€

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice 2024

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX
au 31/12/2024**

MONSIEUR OLIVIER GAVALDA

CREDIT AGRICOLE SA	Directeur Général Délégué en charge de la Banque Universelle Dirigeant Effectif Membre du COMEX
CREDIT AGRICOLE TRANSITION ET ENERGIES (CATE) **	Président ** Administrateur *
CA ASSURANCES	Administrateur
CA ITALIA	Vice-Président Administrateur
CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Président du Conseil d'Administration Administrateur ** Président du Comité des Nominations
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	Administrateur Représentant Permanent de Crédit Agricole SA
PACIFICA	Administrateur Représentant Permanent de Crédit Agricole SA
PREDICA	Vice-président Administrateur représentant Permanent de Crédit Agricole SA
IDIA	Président du Conseil d'Administration
IFCAM	Administrateur
CAST *	Administrateur *
WORLDLINE ((Société extérieure Groupe)	Administrateur

* Nouveaux mandats en 2024

** Mandats libérés en 2024

MONSIEUR STEPHANE PRIAMI

CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Directeur Général Dirigeant Effectif
CREDIT AGRICOLE SA	Directeur général adjoint en charge du pôle Services Financiers Spécialisés Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction
CA MOBILITY	Président Membre du Comité Stratégique

AGOS DUCATO	Président du Conseil d'Administration Administrateur
ASF – Association française des sociétés financières	Vice-Président du Conseil d'administration, membre du bureau
CA GRANDS CRUS	Membre du Conseil de Surveillance
CA LEASING & FACTORING	Administrateur Président du Comité des Nominations
CA PAYMENT SERVICES	Administrateur
CA-GIP (Crédit Agricole -group Infrastructure Platform)	Administrateur
EUROFINAS	Administrateur
CA AUTO BANK S.p.A.	Président du Conseil d'Administration Administrateur
IFCAM	Administrateur
WAFASALAF	Membre du Conseil de Surveillance
LEASYS	Administrateur

MADAME LAURE BELLUZZO

CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES **	Directrice Générale **
CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	Directrice Générale *
CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES	Administrateur
CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Administrateur
CACIB	Administrateur
CAGIP **	Administrateur **
FIRECA PORTAGE DE PROJETS **	Administrateur **
FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS **	Administrateur **
PROGICA **	Président **
SAS Brie Picardie Expansion	Présidente *
SAS Locpar	Présidente *
SCI Chessy Logement	Gérante *
SCI Armstrong	Gérante *
SAS Val Brie Picardie Investissement	Présidente *

SAS Val Brie Picardie Gestion	Présidente *
SCI de l'Oise	Gérante *
SNC du BOURDEAU	Gérante *

* Nouveaux mandats en 2024

** Mandats libérés en 2024

MONSIEUR FRANCK BERTRAND

CAISSE REGIONALE FRANCHE COMTE	Directeur Général
CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Censeur
CAPS	Censeur
AVEM	Administrateur
AVEM HOLDING	Administrateur
CA NEXT BANK	Administrateur
CACFI	Président du Conseil d'administration Président du Comité d'investissement
GRANDS CRUS Investissements	Administrateur
CARVEST	Membre du Comité Stratégique
Syndicat National des Cadres de Direction (FNCA)	Administrateur
Observatoire des conditions de Travail (FNCA)	Président
FNCA	– Membre de la Commission engagement sociétal et identité coopérative (ex-Commission Vie Mutualiste) – Membre de la Commission Finances & Risques – Président du Comité Juridique et Conformité – <i>**Membre du Comité Plénier du Contrôle Interne (fin 31.12.2023)</i>

MADAME NICOLE GOURMELON

CAISSE REGIONALE ATLANTIQUE VENDEE	Directeur Général
CREDIT AGRICOLE S.A	Administrateur Membre du comité stratégique
CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Administrateur Président du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques

CA TECHNOLOGIES ET SERVICES	Administrateur
LCL	Administrateur
UNEXO, UNEXO Financement, UNEXO Gestion	Administrateur
ACTICAM	Administrateur
Commission Transformation et Performance **	Membre de la Commission **
Comité de pilotage et de Marketing **	Membre du Comité **
Comité Orientation stratégique Data	Co-Présidente

**** Mandats libérés en 2024**

MADAME BEATRICE GRENADE

CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Administrateur
GROUPE BEL	Chief Data and Marketing Transformation Officer
PHILHEBE	Associé Gérant

MONSIEUR GUY GUILAUMÉ

CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU & DU MAINE	Président du Conseil d'Administration
CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Administrateur
FNCA (FÉDÉRATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	– Vice-président du Bureau Fédéral ** – Membre du Comité Energie Environnement – Membre du Comité Agriculture et Agroalimentaire – Membre de la Commission des cadres dirigeants – Membre de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de direction – Commission Marchés Clients et Innovation
CREDIT AGRICOLE SA	– Président du groupe Projet humain
SAS LA BOETIE **	Administrateur **
CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK	Administrateur Membre du comité d'audit
CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER	Administrateur du Conseil d'Administration
ASSOCIATION HECA (HANDICAP ET EMPLOI DU CREDIT AGRICOLE)	Président

ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE	Président
ASSOCIATION SOLAAL PAYS DE LA LOIRE **	Membre (Représentant de la Caisse Régionale) **
SCI DU GUESCLIN	Co-Gérant
FONDATION LE MANS UNIVERSITE	Président

**** Mandats libérés en 2024**

MONSIEUR LAURENT MARTIN

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	Directeur Général
CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Administrateur Président du Comité des Risques Membre du Comité d'Audit
CAM 62	Représentant de la CRCAM Nord de France
CAPIMO NORD DE France SAS	Président ** Représentant de la CRCAM Nord de France
COMITE FBF HAUTS DE FRANCE	Président
EXIM EXPERTISES SAS	Membre du Comité Stratégique
FONDATION D'ENTREPRISE DU CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	Membre du Conseil d'administration
SA FONCIERE DE L'ERABLE	Administrateur
SA GROUPE ROSSEL LA VOIX	Administrateur
SA NORD CAPITAL INVESTISSEMENT	Président Directeur Général
SA SEGAM	Administrateur Représentant de la CRCAM Nord de France
SA VOIX DU NORD	Administrateur
SCI SAINTE BARBE	Administrateur** Représentant de la CRCAM Nord de France
SPRT (TERRE ET TERRITOIRES) SAS	Membre du Comité Stratégique
SQUARE HABITAT NORD DE France SAS	Président Membre du Conseil d'Administration Représentant de la CRCAM Nord de France
SAS EXIM HOLDING	Président Représentant de la CRCAM Nord de France
SCI BERGAIGNE	Représentant de la CRCAM Nord de France, Gérant
SAS TURENNE CAPITAL	Administrateur Président du comité d'audit

SCI FOCH TENREMONDE	Président
SCI SAINTE CROIX	Président
SAS RUE LA BOETIE	Administrateur
SNCD	Président
UNI-MEDIAS	Membre du conseil de gestions
BUREAU FEDERAL	Membre
SA CALEF *	Administrateur * Président du comité des risques *
SAS SACAM PARTICIPATIONS *	Administrateur en qualité de membre du bureau fédéral de la FNCA *

* Nouveaux mandats en 2024

** Mandats libérés en 2024

MONSIEUR GUILLAUME ORECKIN

CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Administrateur
EAF – EUROP ASSISTANCE FRANCE	Président du Conseil d'administration
IFCAM	Administrateur
NEXECUR	Vice-Président du Conseil d'administration
UNI-MEDIAS	Membre du conseil de gestion
CAA – CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Directeur général délégué – dirigeant effectif
PACIFICA	Directeur général
CASA	Membre du CODIR
CAST (CA SANTE ET TERRITOIRES) *	Administrateur, représentant Pacifica*

* Nouveaux mandats en 2024

MONSIEUR JEAN-YVES REMILLET

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	Président
CAISSE LOCALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FAYL LAFERTE	Président

CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY SA	Administrateur
CAMCA MUTUELLE	Vice-Président
CAMCA COURTAGE**	Administrateur **
BLANK	Administrateur
PROPULSE	Administrateur
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Exploitant Agricole
LCL	Administrateur
AFR GENNEVRIERES	Elu
DESTINATION PRO	Administrateur *

* Nouveaux mandats en 2024

** Mandats libérés en 2024

MONSIEUR BRUNO TARDIEU

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-OUEST	Président
CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Administrateur Membre du comité des Nominations
ASSOCIATION NATIONALE DES PRESIDENTS DE CAISSE REGIONALE	Trésorier
CARCENTRE	Membre
CNGRA	Membre titulaire
CODAR	Membre
FNCA (FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	– Membre du Comité de l'Agriculture – Président de la Commission filière élevage – Président de la Commission Marchés, Clients et Innovations
FONCARIS	Administrateur
Comité Déploiement Village	Président
SAS VILLAGE By CA PARIS au 55 rue la Boétie	Président
SACAM PLEINCHAMP	Président
SAS FIRECA PORTAGE DE PROJETS/INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS	Administrateur

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE	Membre du Bureau jusqu'en janvier 2025
CUMA DE L'AUZON **	Trésorier **

****Mandats libérés en 2024**

MADAME DANIELLE TONDENIER

CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Administrateur
LCL	Membre du Comité Exécutif LCL Directrice Finance, Achats, Affaires juridiques, Engagements et Recouvrement de LCL
CA PAYMENT SERVICES	Administrateur Membre du comité d'audit
CREDIT LOGEMENT	Administrateur Membre du Comité des risques et du Comité d'Audit
LCL CROISSANCE	Membre du Conseil de Surveillance

MADAME CECILE MOUTON

CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Administrateur Membre du Comité des Risques
CREDIT AGRICOLE S.A	Directrice de la Communication Financière
CA ASSURANCES	Administrateur
CA ASSURANCES RETRAITE	Administrateur
PACIFICA	Administrateur Membre du Comité d'Audit & Risques
PREDICA	Administrateur
FOR YOUTH FONDS DE DOTATION CREDIT AGRICOLE *	Administrateur *

*** Nouveaux mandats en 2024**

MONSIEUR PIERRE HOURIEZ

CA PERSONAL FINANCE & MOBILITY	Administrateur élu par les salariés
Commission de surendettement du Pas de Calais	Représentant AFECEI (Association Française des établissements de crédit et des entreprises d'Investissement) sous l'égide de l'ASF

